



Bulletin Officiel

N° 5173 Mardi 23 Août 2016

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUEES DU CMF :

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2016 2

INTERLOCUTEUR UNIQUE FATCA 3

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUEES DE PRESSE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA - 4

SOTUVER 4

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT – STEQ – AGO - 5

ELECTROSTAR – AGO - 6

COURBE DES TAUX

7

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

8-9

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31/12/2015

- ARAB TUNISIAN LEASE – ATL -
- OFFICE PLAST
- TUNINVEST SICAR

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30/06/2016

- SICAV TRESOR
- SICAV AXIS TRESORERIE

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2016**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2016** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes, et ce, **au plus tard le 31 août 2016**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

COMMUNIQUE DU CMF

Il est porté à la connaissance des institutions financières déclarantes tunisiennes, définies par les dispositions de l'accord intergouvernemental entre la République Tunisienne et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers dite "LOI FATCA", que dans le cadre des travaux préparatoires pour la mise en application dudit accord, elles sont appelées à désigner un interlocuteur unique qui représentera l'institution, pour l'échange d'information avec la Direction Générale des Impôts relevant du Ministère des Finances et ce conformément aux dispositions dudit accord.

Aussi, il est demandé aux institutions susvisées de communiquer, à la Direction Générale des Impôts, sise au 93 Avenue Hedi Chaker 1002 Tunis, par écrit ou par courrier électronique à l'adresse: ereff@finances.tn et ce dans un délai ne dépassant pas le 20 août 2016, les informations ci-après:

- La dénomination sociale de l'institution, en langue arabe ainsi que son identifiant fiscal.
- L'identifiant obtenu de l'Internal Revenue Service (IRS): à savoir le "Global Intermediary Identification Number" ou GIIN.
- La dénomination sociale de l'institution telle qu'elle a été prise en considération lors de l'enregistrement auprès de l'IRS pour l'obtention de l'identifiant GIIN susvisé.
- L'identité de l'interlocuteur unique désigné ainsi que la fonction qu'il occupe au sein de l'institution.
- L'adresse électronique administrative de l'interlocuteur unique désigné, son adresse postale administrative ainsi que son numéro de téléphone.

Par ailleurs, et dans le cadre de la confidentialité et de la protection des informations et des données personnelles, les institutions susvisées sont priées d'informer immédiatement la Direction Générale des Impôts, de toute modification concernant la désignation de leur interlocuteur unique.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale Agricole sont avisés que les dividendes relatifs à l'exercice 2010, mis en paiement le 12 septembre 2011, seront frappés par la prescription quinquennale à compter du 12 septembre 2016.

En conséquence, le coupon N° 65 y afférent, ne sera plus payable à partir de cette date.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2016 - AS - 4024

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES
SOTUVER**

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111- Bir Mcharga- Zaghouan.

Le Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Verreries SOTUVER, réuni le Jeudi 04 aout 2016 a décidé de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire pour le 06 septembre 2016 en vue de statuer sur une augmentation du capital en numéraire pour un montant de 1 635 216 dinars et ce par l'émission de 1 635 216 actions nouvelles à raison de trois (3) actions nouvelles pour (43) anciennes. Le capital social passera de 23 438 096 dinars à 25 073 312 dinars.

Les actions seront souscrites à 3dt,500; soit 1dt,000 en nominal et de 2dt,500 en prime d'émission.

Cette assemblée se tiendra au siège de la société, ZI Djebel Oust , à partir de 10 heures.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2016 - AS - 4020

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT

« STEQ »

Siège Social : 8, Rue 8601, Z.I LA CHARGUIA I – TUNIS

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 26 Aout 2016, à 11 Heures, au siège de la société STEQ, sis à 8 rue 8601 la Charguia I – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015 ;
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2015 ;
3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2015 ;
4. Quitus aux Administrateurs de la société pour leur gestion au titre de l'exercice 2015 ;
5. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2015 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2015 ;
7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité légale ;

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE ELECTROSTAR

Siège Social : Boulevard de l'Environnement route Naâssen 2013 Bir El Kassâa, Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la Société ELECTROSTAR SA sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 26 Aout 2016 à 10 heures, à l'hôtel Acropole sis au Rue Rodrigo De Freitas, Les Berges Du Lac, Tunis à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- 1- Entérinement du retard dans la tenue de l'Assemblée ;
- 2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2015 ;
- 3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2015 ;
- 4- Approbation du rapport du conseil d'administration, des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers individuels de la société relatifs à l'exercice 2015 ;
- 5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2015 ;
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2015 ;
- 7- Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2015 ;
- 8- Nomination de deux administrateurs représentant les petits porteurs ;
- 9- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Tous les documents afférents à cette assemblée, sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège administratif de la société sis au : Rue 8612, impasse n° : 3, local n° : 9 – Charguia 1 – Tunis.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 23 AOUT 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,380%		
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,393%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,420%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,427%	994,202
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,454%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,488%	1 002,006
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,509%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,544%	
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017		4,646%	
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017	4,681%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,700%	1 017,161
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,957%	1 004,210
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,327%	1 003,243
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,408%	885,985
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,532%	998,890
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,995%	984,484
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,330%	970,329
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,455%	973,325
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"	6,994%		956,171
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,998%	995,035
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,002%	933,385
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,013%	947,178
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,025%	942,326
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,029%	940,275
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,060%		948,520
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,142%	940,362
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,349%		949,796

^[1] L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	162,200	162,217		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	109,560	109,573		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	93,897	93,908		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,434	14,436		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	105,573	105,582		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,480	1,481		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	104,181	104,272		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	39,640	39,644		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	53,746	53,751		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	127,892	128,727		
11 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	473,220	475,267		
12 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	117,456	118,270		
13 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	126,090	126,261		
14 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	138,300	138,705		
15 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	120,293	120,891		
16 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	94,561	94,834		
17 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	145,328	145,604		
18 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	93,873	94,169		
19 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	93,678	93,775		
20 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	140,261	140,788		
21 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	125,431	126,087		
22 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	En liquidation	En liquidation		
23 FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	109,547	109,564		
24 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	En liquidation	En liquidation		
25 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	93,452	93,962		
26 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	99,379	99,896		
27 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	18,862	18,917		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
28 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 536,237	1 537,434		
29 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 161,244	2 153,062		
30 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	120,487	119,995		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	109,374	109,374		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	142,311	142,530		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	146,369	145,008		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,304	15,316		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 125,672	5 131,624		
36 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	4 969,346	4 971,410		
37 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,406	2,411		
38 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,119	2,121		
39 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,159	1,161		
40 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,084	1,083		
41 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,072	1,071		
42 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,072	1,070		
43 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	103,945	103,709		
44 AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	8,898	9,242	9,180		
45 AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	104,040	110,519	110,329		
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	118,665	118,716		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	25/05/16	4,482	108,647	107,004	107,017
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,902	102,242	102,251
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,861	104,087	104,100
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,527	101,136	101,172
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,186	102,613	102,626
52 SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,436	105,963	105,974
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/05/16	4,401	104,619	103,120	103,132
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,661	101,073	101,084
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	105,172	103,357	103,368
56 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,126	101,186	101,198
57 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,297	103,104	103,117
58 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,612	102,234	102,247
59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/16	4,198	106,816	105,277	105,289
60 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,484	103,767	103,779
61 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,500	102,331	102,341
62 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	101,286	101,297
63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,796	103,259	103,271
64 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,865	101,254	101,266
65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,936	102,452	102,465
66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,041	104,242	104,254
67 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,883	101,325	101,337
68 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,524	101,872	101,885
69 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,028	103,827	103,836
70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,549	101,343	101,354

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,576	10,432	10,433
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,387	102,038	102,049
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,901	102,302	102,314
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	103,288	103,416	103,437
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,370	10,371
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	25/05/16	0,875	58,065	56,596	56,757
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	137,887	128,757	128,712
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 402,879	1 345,776	1 345,273
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	24/05/16	2,832	110,387	112,855	113,001
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	24/05/16	1,854	104,054	108,916	109,162
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/05/16	0,550	86,413	97,367	97,835
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,014	16,925	16,926
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	270,689	271,262
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	28,464	28,501
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 208,196	2 270,983	2 283,606
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	68,867	70,720	70,942
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	53,774	54,246	54,288
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	97,672	101,617	101,612
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	80,942	85,559	85,648
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	11,090	10,742	10,744
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	12,038	11,531	11,526
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,638	13,959	13,990
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	13,764	12,452	12,497
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,102	12,425	12,449
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	10,809	11,208	11,224
96	ATTIJARI FCP HARMONIE *	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE *	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,342	131,968	141,261	141,781
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,029	128,407	137,604	138,107
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	8,902	8,902	
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	92,918	101,229	101,445
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	18/05/16	0,767	78,915	80,482	80,841
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	18/05/16	0,807	79,803	80,497	81,028
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	96,121	97,200	97,317
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	94,154	94,465
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	102,311	102,409
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	108,156	115,061	114,942
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	94,577	101,328	100,767
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	127,360	136,982	137,295
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	100,382	99,421	99,139
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	94,832	99,609	98,722
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	181,972	190,315	189,735
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	171,568	175,990	175,692
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	149,829	153,230	153,165
115	MAC EXCELLENCE FCP **	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	En liquidation	En liquidation
116	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	19,625	19,526
117	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	142,710	142,412
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	10/05/16	1,407	116,015	113,793	113,739
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 631,059	8 571,071
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	7,867	8,016	8,057
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	81,390	81,702
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	31/05/16	0,364	946,487	977,204	979,215
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5128,231	5126,770
124	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	-	5000,000	5000,000
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
125	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	103,095	110,322	110,797
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
126	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	26/05/16	0,107	7,981	9,034	9,047
127	CEA ISLAMIC FUND *	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	En liquidation	En liquidation
128	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	-	10 038,796	10 043,693

* FCP en liquidation anticipée

** En liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

AVIS DES SOCIETES

FINANCIERS INTERMEDIAIRES

ARAB TUNISIAN LEASE - ATL-

Siège social : ENNOUR BUILDING, Centre Urbain Nord, 1082 Mahrajène- Tunis

L'ARAB TUNISIAN LEASE publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2016. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes. M. Chiheb GHANMI et M. Mohamed Neji HERGLI.

BILAN AU 30 JUIN 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 juin		Au 31
		2 016	2 015	décembre 2 015
A C T I F				
Liquidités et équivalents de liquidités	6	5 435 469	19 514 260	25 417 901
Placements à court terme		-	-	-
Créances issues d'opérations de leasing	7	483 468 396	422 363 806	449 832 192
Placements à long terme	8	13 122 212	15 502 475	14 864 383
Valeurs immobilisées				
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	9	9 505	106 972	95 145
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	10	4 697 474	4 167 595	4 064 017
Autres actifs	11	8 869 443	6 684 988	6 465 291
<i>Total de l'actif</i>		515 602 500	468 340 097	500 738 930
P A S S I F				
Concours bancaires et dettes rattachées	12	1 726 195	1 091 290	-
Emprunts et dettes rattachées	13	395 601 645	341 871 504	376 899 318
Dettes envers la clientèle	14	7 853 202	8 350 191	3 669 705
Fournisseurs et comptes rattachés	15	35 960 889	44 235 898	42 325 385
Autres passifs	16	3 089 340	2 525 619	3 907 332
<i>Total du passif</i>		444 231 270	398 074 502	426 801 741
C A P I T A U X P R O P R E S				
Capital		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		41 552 656	38 055 600	38 055 600
Résultats reportés		1 884 533	4 363 551	4 363 551
Résultat net de la période		2 934 041	2 846 443	6 518 038
<i>Total des capitaux propres</i>	17	71 371 230	70 265 595	73 937 189
<i>Total passif et capitaux propres</i>		515 602 500	468 340 097	500 738 930

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 30 JUIN 2016**

(Montants exprimés en dinars)

	Au 30 juin		Au 31
	2 016	2 015	décembre 2015
1. PASSIFS EVENTUELS	-	-	-
<i>Total en DT</i>	-	-	-
2. ENGAGEMENTS DONNES			
- Accords de financement prêt à mettre en force	12 654 357	10 418 234	4 348 111
- Autres Engagements donnés	22 770 952	15 260 092	20 772 566
- Traités de garantie sur crédit CITIBANK	27 000 000	-	28 000 000
<i>Total en DT</i>	62 425 309	25 678 326	53 120 678
3. ENGAGEMENTS RECUS			
- Hypothèques reçues	14 750 431	11 916 628	15 433 405
- Garanties reçues d'établissements bancaires	22 770 952	15 260 092	20 772 566
- Intérêts à échoir sur crédits leasing	81 623 280	68 447 412	77 249 936
<i>Total en DT</i>	119 144 663	95 624 132	113 455 907
4. ENGAGEMENTS RECIPROQUES			
- Emprunts obtenus non encore encaissés	31 698 450	1 223 450	3 217 460
- Crédits consentis non encore versés	16 482 398	16 697 575	11 750 671
- Opérations de portage	217 244	217 244	217 244
<i>Total en DT</i>	48 398 092	18 138 269	15 185 375

ETAT DE RESULTAT

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 juin		Au 31
		2 016	2 015	décembre 2 015
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		23 467 823	19 991 269	42 276 205
Autres produits sur opérations de leasing		790 309	610 690	1 328 303
<i>Total des produits de leasing</i>	18	24 258 133	20 601 959	43 604 508
Charges financières nettes	19	(12 905 001)	(11 176 732)	(23 182 112)
Produits des placements	20	353 489	271 518	523 847
<i>PRODUIT NET DE LEASING</i>		11 706 620	9 696 745	20 946 243
Autres produits d'exploitation	21	173 098	168 314	358 433
Charges de personnel	22	(2 492 897)	(2 193 447)	(4 651 709)
Autres charges d'exploitation	23	(1 500 270)	(1 234 601)	(2 613 434)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	24	(199 777)	(213 454)	(416 630)
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</i>		7 686 774	6 223 557	13 622 904
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	25	(3 075 982)	(1 706 180)	(2 549 320)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	26	(288 397)	(228 436)	(749 496)
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION</i>		4 322 395	4 288 941	10 324 088
Autres gains ordinaires		192 683	72 275	196 903
Autres pertes ordinaires		(21 907)	(1 924)	(8 471)
<i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</i>		4 493 171	4 359 292	10 512 519
Impôt sur les bénéfices	27	(1 559 130)	(1 512 849)	(3 994 482)
<i>RESULTAT NET DE LA PERIODE</i>		2 934 041	2 846 443	6 518 038
Résultat par action	17	0,117	0,114	0,261

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 juin		Au 31
		2 016	2 015	décembre 2 015
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation				
Encaissements provenant des clients de leasing		142 198 719	131 462 560	269 089 475
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(155 766 135)	(111 774 638)	(259 725 452)
Encaissements autres que leasing	28	75 103	51 708	319 889
Décaissements autres que leasing		(3 053 739)	(2 875 798)	(4 075 599)
Décaissements au personnel		(1 480 084)	(1 205 361)	(2 273 287)
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)		(3 169 037)	(2 882 814)	(5 264 986)
Intérêts perçus	29	110 917	168 046	370 468
Intérêts payés	30	(12 876 228)	(10 719 855)	(20 106 104)
Impôts sur le résultat payés	31	(1 857 043)	(1 632 574)	(3 869 679)
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>		(35 817 528)	591 274	(25 535 274)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Dividendes reçus sur placements à long terme	32	79 192	98 990	217 990
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	33	221 274	223 019	223 019
Décaissements sur acquisition de placements à long terme		-	-	-
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	34	1 460 100	1 315 944	1 584 819
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	35	(326 891)	(326 343)	(434 106)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	36	160 706	17 312	31 630
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>		1 594 381	1 328 922	1 623 352
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes versés	37	(5 499 943)	(4 999 923)	(4 999 923)
Encaissements provenant des emprunts	38	51 354 010	52 160 000	99 732 562
Remboursement des emprunts	39	(33 339 546)	(44 429 937)	(59 175 450)
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		12 514 520	2 730 140	35 557 189
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(21 708 627)	4 650 336	11 645 266
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		25 417 901	13 772 635	13 772 635
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	40	3 709 274	18 422 971	25 417 901

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012. Le capital est divisé en 25.000.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 30 juin 2016, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	8 154 021	8 154 021	32,62%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	10,67%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	2 500 000	2 500 000	10,00%
DRISS MOHAMED SADOK	987 500	987 500	3,95%
SEFINA SICAF	937 500	937 500	3,75%
PIRECO	750 000	750 000	3,00%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	500 000	500 000	2,00%
KAMOUN HABIB	466 819	466 819	1,87%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	414 373	414 373	1,66%
FCP OPTIMA	400 000	400 000	1,60%
FCP SECURITE	300 000	300 000	1,20%
BEN AMMAR CHEDLI	255 538	255 538	1,02%
AUTRES ACTIONNAIRES	6 667 328	6 667 328	26,67%
Total Général	25 000 000	25 000 000	100,00%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1^{er} janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit-bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1^{er} janvier de la même année.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

Note 2. Référentiel d'élaboration des états financiers intermédiaires

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers semestriels, au 30 juin 2016, ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2016-03 du 29 juillet 2016, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – *Avantages au personnel.*
- IAS 21 – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères.*
- IAS 33 – *Résultat par action.*
- IAS 39 – *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.*

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

(b) Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers intermédiaires en conformité avec la norme NCT 19, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers intermédiaires au 30 juin 2016, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin du premier semestre de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).

Par souci de prudence, la société n'a pas révisé au 30 juin 2016 la provision collective, à base de portefeuille estimée, au 31 décembre 2015, à 3.080.521 DT.

- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

Concernant la charge courante d'impôt sur les bénéfices, constatée dans les comptes intermédiaires, celle-ci est calculée en appliquant au résultat comptable avant impôt de la période, le taux d'imposition moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours.

(c) Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation des relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

(d) Saisonnalité

L'activité de l'ATL n'est pas saisonnière.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers intermédiaires peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Au 30 juin 2016, les états financiers intermédiaires ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers intermédiaires de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

2- Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
- de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
- de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

Toute reprise de provisions constituées sur les actifs classés qui serait occasionnée par le recours à des hypothèques ou à la récupération de biens immobiliers donnés en leasing n'est pas constatée.

En ce qui concerne les créances rééchelonnées en 2011, et en application de la circulaire de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements de l'époque, ces créances ont été considérées comme de nouveaux financements et sont classées à ce titre conformément aux critères usuels précités.

Les produits et intérêts demeurés impayés à la date de rééchelonnement ont été réservés conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012, et ce, indépendamment de la classification de la créance rééchelonnée.

3- Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe B4 ;
- **N** : Année d'arrêté des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputés en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont converties en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -*Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 -*Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

• Logiciels	3 ans	33,3%
• Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
• Matériel de transport	5 ans	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
• Matériel informatique	3 ans	33,3%
• Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – *avantages au personnel*, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés

bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;
- Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligatoire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement.

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a)** Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b)** Les passifs éventuels qui résultent :
 - Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,
 - Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a)** Les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b)** Les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c)** Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Note 4. Faits marquants de la période :

Le premier semestre clos le 30 juin 2016, a été marqué par les faits suivants :

4-1. L'augmentation des mises en force de 17,06% et ce en passant de 135,4 MDT au cours du premier semestre de l'année 2015 à 158,5 MDT au cours du premier semestre de l'année 2016.

4-2. L'augmentation du produit net de leasing de 20,73% en passant de 9.696.745 DT au cours du premier semestre de l'année 2015 à 11.706.620 DT au cours du premier semestre de l'année 2016. Par rapport au premier semestre de l'année 2015, les produits de leasing réalisés au cours du premier semestre de l'année 2016 ont augmenté de 17,75% et les charges financières nettes encourues au cours de la même période ont augmenté de 15,46%.

4-3. L'augmentation du résultat net de la période de 3,08% en passant de 2.846.443 DT, au 30 juin 2015, à 2.934.041 DT au 30 juin 2016.

Note 5. Changement de méthodes comptables :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2015, et conformément à l'article 10 ter de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, l'ATL s'interdisait toute reprise de provisions déjà constituées sur les actifs classés par le recours aux garanties immobilières (hypothèques). En conséquence, l'ATL procédait à la constatation des reprises de provisions induites par la récupération des biens donnés en leasing indépendamment de leur nature mobilière ou immobilière.

Lors de l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, et par lettre datée du 31 mai 2016, la Banque Centrale de Tunisie a invité la Direction Générale de l'ATL à ne pas reprendre la provision constituée, lors des exercices antérieurs, sur les engagements de la société envers l'une de ses relations ; une reprise initialement fondée sur la prise en compte de la valeur d'expertise d'un bien foncier, détenu en pleine propriété, récupéré, en 2015, suite à la résiliation du contrat de crédit-bail immobilier y afférent.

Pour donner suite à cette requête, les états financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, initialement arrêtés le 28 avril 2016 ont été modifiés et arrêtés, à nouveau, le 2 juin 2016. Par rapport au premier arrêté, le résultat net de l'exercice a été minoré à concurrence de **645.775 DT**.

Ainsi, et pour les périodes comptables ouvertes à partir du 1^{er} janvier 2016, l'ATL a choisi, par souci de cohérence, d'étendre l'application du principe d'interdiction des reprises de provisions qui seraient induites par le recours à des garanties immobilières à celles qui seraient occasionnées par la récupération de biens immobiliers donnés en leasing.

Ayant déjà été appliqué lors du deuxième arrêté des états financiers relatifs à l'exercice 2015, ledit principe n'a justifié, en conséquence, aucun retraitement rétrospectif.

Note 6. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 5.435.469 DT au 30 juin 2016 contre 19.514.260 DT, au 30 juin 2015, se détaillant ainsi :

	Au 30 juin		Au 31
	2 016	2 015	décembre 2015
+ Avoirs en Banques	5 362 525	19 402 582	25 397 212
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	5 011	4 906	40
+ Avoirs en Caisses	67 933	106 772	15 732
+ Placements en OPCVM de distribution obligatoire	-	-	4 917
Total	5 435 469	19 514 260	25 417 901

Note 7. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 30 juin 2016, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 483.468.396 DT contre un solde net de 422.363.806 DT au 30 juin 2015.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		Au 30 juin		Au 31
		2 016	2 015	décembre 2015
<i>Créances sur contrats mis en force</i>		499 429 585	435 178 750	469 649 313
+ Encours financiers	7.1	465 047 132	403 448 875	438 166 351
+ Impayés		35 278 239	32 025 676	31 814 365
+ Créances- assurance matériel en leasing		111 070	119 201	113 604
+ Créances- factures à établir		1 248 099	605 322	684 171
+ Valeurs à l'encaissement		132 921	990 527	1 058 321
- Intérêts échus différés		(2 387 876)	(2 010 850)	(2 187 499)
<i>Créances sur contrats en instance de mise en force</i>		16 262 355	17 220 789	8 799 416
Total brut des créances leasing	7.2	515 691 940	452 399 539	478 448 729
<i>A déduire couverture</i>				
Provisions à base individuelle et additionnelles	7.2	(25 840 055)	(23 951 106)	(22 688 050)
Provisions collectives	7.2	(3 080 521)	(3 080 521)	(3 080 521)
Produits réservés	7.2	(3 302 967)	(3 004 107)	(2 847 966)
Total net des créances leasing		483 468 396	422 363 806	449 832 192

7.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 30 juin 2016 la somme de 465.047.132 DT contre 403.448.875 DT au 30 juin 2015 et 438.166.351 DT au 31 décembre 2015.

Par rapport au 31 décembre 2015, les encours financiers ont enregistré, au 30 juin 2016, un accroissement net de 26.880.781 DT expliqué comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2015	1 184 484 964	746 318 613	438 166 351
Capital amorti des anciens contrats		75 130 643	(75 130 643)
Ajouts de la période	126 965 152	16 862 809	110 102 343
Investissements (Nouveaux contrats)	123 141 180	16 466 842	106 674 338
Relocations	3 823 972	395 967	3 428 005
Retraits de la période	(66 515 818)	(58 424 898)	(8 090 920)
Cessions à la valeur résiduelle	(43 604 686)	(43 600 102)	(4 584)
Cessions anticipées	(11 286 369)	(8 908 479)	(2 377 890)
Cessions anticipées nouveaux contrats	(45 000)	(3 521)	(41 479)
Transferts (cessions)	(5 369 507)	(3 100 537)	(2 268 970)
Relocations	(6 210 255)	(2 812 259)	(3 397 996)
Soldes au 30 juin 2016	1 244 934 299	779 887 167	465 047 132

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2015
	2 016	2 015	
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	537 737 902	466 551 197	510 431 406
à recevoir dans moins d'1 an	191 104 793	168 921 872	186 095 272
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	336 882 693	285 314 045	312 145 019
à recevoir dans plus de 5 ans	9 750 417	12 315 280	12 191 115
- Produits financiers non acquis	(81 623 280)	(68 447 412)	(77 249 936)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	456 114 623	398 103 785	433 181 470
à recevoir dans moins d'1 an	154 097 782	138 523 383	150 343 746
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	293 288 922	248 698 640	271 945 379
à recevoir dans plus de 5 ans	8 727 919	10 881 762	10 892 345
Valeurs résiduelles (2)	988 184	286 115	1 006 711
Contrats suspendus en contentieux (3)	7 944 325	5 058 975	3 978 170
Total général (1)+(2)+(3)	465 047 132	403 448 875	438 166 351

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2015
	2 016	2 015	
Bâtiment et travaux publics	89 054 892	94 400 623	79 834 741
Industrie	61 945 030	59 034 931	57 896 200
Tourisme	8 302 914	6 417 103	8 395 744
Commerces et services	258 199 542	206 477 299	247 154 223

Agriculture	47 544 753	37 118 919	44 885 444
Total	465 047 132	403 448 875	438 166 351

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 016	2 015	décembre 2015
Equipements	48 660 971	47 927 070	49 976 778
Matériel roulant	359 842 085	298 212 096	330 896 681
Matériel spécifique	27 654 621	28 968 580	29 325 175
<i>Sous Total</i>	<i>436 157 677</i>	<i>375 107 746</i>	<i>410 198 633</i>
Immobilier	28 889 455	28 341 129	27 967 718
Total	465 047 132	403 448 875	438 166 351

7.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers	362 865 199	82 237 325	7 834 691	2 622 305	9 487 612	465 047 132	28 889 455
Impayés	1 804 364	8 480 697	2 336 144	2 472 501	20 184 533	35 278 239	1 133 591
Créances- assurance matériel en leasing	104 195	4 854	-	-	2 021	111 070	-
Créances- factures à établir	882 696	290 475	74 929	-	-	1 248 099	102 553
Valeurs à l'encaissement	59 334	65 114	-	-	8 473	132 921	5 000
Intérêts échus différés	(1 827 128)	(474 057)	(48 783)	(14 569)	(23 339)	(2 387 876)	(127 949)
Contrats en instance de mise en force	15 204 543	1 057 811	-	-	-	16 262 355	-
CREANCES LEASING	379 093 203	91 662 219	10 196 980	5 080 237	29 659 301	515 691 940	30 002 649
Avances reçues (*)	(7 683 739)	(406)	-	-	(169 056)	(7 853 202)	(682 280)
ENCOURS GLOBAL (**)	371 409 463	91 661 813	10 196 980	5 080 237	29 490 244	507 838 738	29 320 369
ENGAGEMENTS HORS BILAN	27 333 603	1 803 151	-	-	-	29 136 754	9 342 050
TOTAL ENGAGEMENTS	398 743 066	93 464 964	10 196 980	5 080 237	29 490 244	536 975 492	38 662 419
Produits réservés	-	-	(377 309)	(254 130)	(2 671 528)	(3 302 967)	(241 320)
Provisions à base individuelle	-	-	(565 727)	(904 725)	(23 940 553)	(25 411 005)	(1 707 077)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(429 051)	(429 051)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	-	-	(943 036)	(1 158 855)	(27 041 132)	(29 143 023)	(1 948 397)
Provisions à base collective	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	-
ENGAGEMENTS NETS	396 268 771	92 858 739	9 253 945	3 921 383	2 449 112	504 751 949	-
Ratio des actifs bilantiels non performants (B2, B3 et B4) ⁽¹⁾			2,01%	1,00%	5,81%		
			8,82%				
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés ⁽²⁾			9,25%	22,81%	91,70%		
			65,10%				

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle).

(**) Base de calcul du ratio des actifs bilantiels non performants.

(1) Le ratio des actifs non performants s'établit au 30 Juin 2016 à 8,82% contre 8,78% au 30 juin 2015 et 7,63% au 31 Décembre 2015.

(2) Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et les agios réservés s'établit au 30 Juin 2016 à 65,10% contre 69,18% au 30 juin 2015 et 70,53% au 31 Décembre 2015.

Note 8. Placements à long terme :

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 30 juin 2016, à 13.122.212 DT contre 15.502.475 DT au 30 juin 2015. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		Au 30 juin		Au 31
		2 016	2 015	décembre 2 015
<i>Portefeuille investissement (1)</i>	8.1	16 027 081	17 532 181	17 345 182
Participations directes		4 283 862	4 508 862	4 283 862
Participations en portage		217 244	217 244	217 244
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	(*)	11 425 976	12 706 076	12 744 076
Obligations (Emprunt National 2014)		100 000	100 000	100 000
<i>Créances rattachées (2)</i>		238 004	303 709	373 678
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque	(*)	146 474	212 180	279 074
Intérêts courus sur obligations		185	185	3 260
Total brut (1) + (2)		16 265 085	17 835 891	17 718 860
<i>A déduire couverture</i>				
Provisions pour dépréciation des participations directes	8.1	(240 964)	(100 947)	(235 480)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	8.1	(217 244)	(217 244)	(217 244)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	8.1	(2 593 321)	(1 923 881)	(2 310 408)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)	(91 344)
Total net		13 122 212	15 502 475	14 864 383

8.1. Portefeuille investissement :

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 30 juin 2016, à 12.975.553 DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					4 283 862	(240 964)	4 042 898
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(50 947)	115 108
- SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	-	1 143 756
- PHENICIA SEED FUND	500	848	848,101	5,04%	424 051	(140 017)	284 034
- PHENICIA FUND	500	1 000	1 000	8,88%	500 000	-	500 000
- SENED SICAR	-	-	-	-	50 000	(50 000)	-
- UNIFACTOR	340 000	5	5	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST	30 000	10	10	3,75%	300 000	-	300 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					217 244	(217 244)	-
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	10	4,090	-	65 444	(65 444)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (*)					11 425 976	(2 593 321)	8 832 655
- FG 1 SICAR INVEST	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 SICAR INVEST	-	-	-	-	208 000	-	208 000
- FG 3 SICAR INVEST	-	-	-	-	2 000 000	(125 000)	1 875 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 ATD SICAR	-	-	-	-	666 070	(319 370)	346 700
- FG 3 ATD SICAR	-	-	-	-	580 000	(303 750)	276 250
- FG 4 ATD SICAR	-	-	-	-	1 500 006	(1 035 776)	464 230
- FG 5 ATD SICAR	-	-	-	-	3 021 900	(643 859)	2 378 041
- FG 6 ATD SICAR	-	-	-	-	3 450 000	(165 566)	3 284 434
OBLIGATIONS :					100 000	-	100 000
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100	-	-	100 000	-	100 000
TOTAL EN DT					16 027 082	(3 051 528)	12 975 553

(*) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 30 juin 2016, la somme de 11.574.374 DT et se présentent comme suit :

	SICAR INVEST		ATD SICAR					Total au 30/06/2016
	Année de libération: FG 2 2008	FG 3 2012	FG 2 2007	FG 3 2008	FG 4 2009	FG 5 2010	FG 6 2011	
Emplois sur fonds à capital risque								
<i>Participations en rétrocession</i>	89 550	2 000 000	666 070	460 000	500 000	3 021 900	3 077 500	9 815 020
<i>Autres participations ciblées</i>	-	-	-	-	1 000 006	-	-	1 000 006
<i>Placements</i>	206 085	2 663	-	-	-	-	370 985	579 733
<i>Disponibilités en Banques</i>	246	272	201	157 424	-	7 024	14 448	179 615
Total des emplois	295 881	2 002 935	666 271	617 424	1 500 006	3 028 924	3 462 933	11 574 374
Ressources des fonds à capital risque								
<i>Dotations remboursables</i>	208 000	2 000 000	666 070	580 000	1 500 006	3 021 900	3 450 000	11 425 976 (a)
<i>Excédents antérieurs en instance de virement</i>	51 005	2 844	201	-	-	-	-	54 050 (b)
Excédent de la période	35 017	91	-	37 424	(65)	7 024	12 933	92 424 (c)
<i>Créditeurs divers</i>	1 858	-	-	-	-	-	-	1 858
<i>Découverts bancaires</i>	-	-	-	-	65	-	-	65
Total des ressources	295 881	2 002 935	666 271	617 424	1 500 006	3 028 924	3 462 933	11 574 374

(a) = Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de la période close le 30 juin 2016 se détaille comme suit :

+ Plus-values de rétrocession	27 260	-	-	37 418	-	-	-	64 678
+ Produits nets des placements	7 768	114	-	6	24	7 059	15 423	30 394
+ Dividendes	7 768	114	-	-	-	-	15 306	23 188
+ Plus-values de cession	-	-	-	6	24	7 059	117	7 206
- Services bancaires & assimilés	(11)	(24)	-	-	(89)	(35)	(95)	(253)
- Honoraires sur affaires en contentieux	-	-	-	-	-	-	(2 395)	(2 395)
Excédent de la période	35 017	91	-	37 424	(65)	7 024	12 933	92 424

Note 9. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 30 juin 2016, une valeur nette comptable de 9.505 DT contre 106.972 DT au 30 juin 2015. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions/ Retraits	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions/ Retraits	Fin de période	
Logiciels	33,3%	500 963	-	272 665	228 298	405 818	3 261	190 286	218 793	9 505
TOTAUX		500 963	-	272 665	228 298	405 818	3 261	190 286	218 793	9 505

Note 10. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise, au 30 juin 2016, une valeur nette comptable de 4.697.474 DT contre 4.167.595 DT au 30 juin 2015. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions/ Retraits	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions/ Retraits	Fin de période	
Terrains	-	14 250	-	-	14 250	-	-	-	-	14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806	-	-	4 315 806	1136 687	47 006	-	1183 693	3132 113
Matériel de transport (*)	20,0%	1 176 946	532 024	246 513	1 462 457	760 207	88 679	246 513	602 373	860 084
Equipements de bureau	10,0%	506 819	3 450	-	510 269	363 078	10 424	-	373 503	136 767
Matériel informatique	33,3%	516 698	142 165	-	658 863	443 157	29 548	-	472 705	186 158
Installations générales	10,0%	753 870	9 774	-	763 644	521 744	20 858	-	542 601	221 043
Immobilisations en cours	-	4 500	142 559	-	147 059	-	-	-	-	147 059
TOTAUX		7 288 890	829 972	246 513	7 872 349	3 224 873	196 515	246 513	3 174 875	4 697 474

(*) Parmi les éléments de la rubrique "Matériel de transport" figurent des véhicules exploités dans le cadre de contrats de location financement. La valeur brute, les amortissements cumulés et la valeur nette comptable de ces actifs se détaille, comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 016	2 015	décembre 2015
+ Valeur Brute	556 655	24 630	24 630
- Amortissements antérieurs	(3 698)	-	-
- Amortissements de la période	(36 267)	(1 215)	(3 698)
= Valeur Nette comptable	516 690	23 416	20 933

Note 11. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 30 juin 2016 la somme de 8.869.443 DT contre 6.684.988 DT au 30 juin 2015 et se détaille comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 016	2 015	décembre 2015
Instrument de couverture	1 203 475	322 533	194 082
Prêts et avances au personnel	1 099 473	1 086 224	1 030 668
- Échéances à plus d'un an sur prêts	838 102	852 324	756 445
- Échéances à moins d'un an sur prêts	261 371	233 538	273 100
- Effets remis à l'encaissement	-	-	1 123
- Avances et acomptes	4 426	4 788	4 426
- Moins : provisions	(4 426)	(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements	37 898	37 898	37 898
- Créances immobilisées	45 522	45 522	45 522
- Moins : provisions	(7 624)	(7 624)	(7 624)
Charges reportées	1 827 468	1 525 734	1 558 713
- Frais d'émission des emprunts	11.1 1 827 468	1 525 734	1 558 713
Etat, impôts et taxes (actif) :	4 095 260	2 174 085	1 995 089
- Report de TVA	4 059 808	2 164 574	1 982 874
- Avance TFP	8 838	4 108	-
- Retenues à la source	78 205	57 700	63 807
- Moins : provisions	(51 591)	(52 297)	(51 591)
Autres débiteurs :	153 221	1 303 102	1 475 528
- Avance aux fournisseurs	6 953	178 251	461 685
- Fonds de péréquation des changes	146 268	1 086 666	835 872
- Autres débiteurs divers	57 553	95 627	236 546
- Moins : provisions	(57 553)	(57 442)	(58 576)
Comptes de régularisation actif :	452 649	235 413	173 313
- Produits à recevoir	231 846	7 692	14 715
- Charges constatées d'avance	220 803	227 720	158 599
Total	8 869 443	6 684 988	6 465 291

11.1. Frais d'émission des emprunts :

Les frais d'émission des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus. Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 30 juin 2016, comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeur comptable nette
	Début de période	Additions	Régul.	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Régul.	Fin de période	
Frais d'émission des obligations ATL 2008/2	121 625	-	-	121 625	106 735	4 486	-	111 222	10 403
Frais d'émission des obligations ATL 2009/2	127 132	-	-	127 132	124 031	1 898	-	125 929	1 203
Frais d'émission des obligations ATL 2010/2	203 423	-	-	203 423	186 343	1 089	-	187 432	15 991
Frais d'émission des obligations ATL 2011/1	185 457	-	-	185 457	137 452	11 948	-	149 400	36 058
Frais d'émission des obligations ATL 2012/1	175 503	-	-	175 503	154 084	10 680	-	164 764	10 739
Frais d'émission des obligations ATL 2013/1	175 390	-	-	175 390	94 407	16 151	-	110 558	64 832
Frais d'émission des obligations ATL 2013/2	226 037	-	-	226 037	96 457	23 133	-	119 590	106 447
Frais d'émission des obligations ATL 2014/1	221 975	-	-	221 975	120 732	25 224	-	145 956	76 019
Frais d'émission des obligations ATL 2014/2	222 583	-	-	222 583	88 354	23 546	-	111 900	110 683
Frais d'émission des obligations ATL 2014/3	442 791	-	-	442 791	98 211	50 585	-	148 796	293 996
Frais d'émission des obligations ATL 2015/1	433 378	-	-	433 378	43 967	46 791	-	90 757	342 620
Frais d'émission des obligations ATL 2015/2	221 400	218 265	-	439 665	-	48 467	-	48 467	391 198
Frais d'émission des obligations ATL 2016/1		324 801	-	324 801	-	890	-	890	323 911
Frais d'émission de l'emprunt SANAD	56 004	-	-	56 004	3 213	9 424	-	12 638	43 367
TOTAUX	2 812 699	543 066	-	3 355 765	1 253 986	274 311	-	1 528 297	1 827 468

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à 274.311 DT figure parmi les charges financières.

Note 12. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 30 juin 2016 la somme de 1.726.195 DT contre 1.091.290 DT au 30 juin 2015 et se détaille comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 016	2 015	décembre
			2 015
Banques, découverts	1 726 195	1 091 290	-
Total	1 726 195	1 091 290	-

Note 13. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 395.601.645 DT au 30 juin 2016 contre 341.871.504 DT au 30 juin 2015 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 016	2 015	décembre
			2 015
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	385 176 288	333 719 459	366 150 886
Emprunts obligataires	284 788 000	271 886 000	263 526 000
Emprunts auprès des B & E.F	71 063 948	48 415 389	75 722 853
Emprunts extérieurs	29 324 340	13 418 070	26 902 033
+ Intérêts post-comptés courus (2)	10 332 058	8 148 754	10 674 469
Intérêts courus sur emprunts obligataires	8 861 742	7 086 237	9 665 880
Intérêts courus sur emprunts auprès des B & E.F	1 157 104	986 376	859 562
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	313 212	76 142	149 028
+ Contributions à payer au F.P.C (3)	93 299	3 291	73 963
Total général (1) + (2) + (3)	395 601 645	341 871 504	376 899 318

B & E.F : Banques et Etablissements Financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

13.1. Valeur de remboursement des emprunts :

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 385.176.288 DT au 30 juin 2016 contre 333.719.459 DT au 30 juin 2015 et 366.150.886 DT au 31 décembre 2015.

Par rapport au 31 décembre 2015, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré, au 30 juin 2016, un accroissement net de 19.025.402 DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Soldes en début de période	Mouvements de la période			Soldes en fin de période		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>							
ATL subordonné 2008/2	9 000 000	-	-	-	9 000 000	6 000 000	3 000 000
ATL 2009/2	4 000 000	-	-	-	4 000 000	-	4 000 000
ATL 2010/2	14 000 000	-	-	-	14 000 000	7 000 000	7 000 000
ATL 2011/1	24 000 000	-	(6 000 000)	-	18 000 000	12 000 000	6 000 000
ATL 2012/1	12 000 000	-	(6 000 000)	-	6 000 000	-	6 000 000
ATL 2013/1	30 000 000	-	(6 000 000)	-	24 000 000	18 000 000	6 000 000
ATL 2013/2	36 000 000	-	-	-	36 000 000	28 800 000	7 200 000
ATL 2014/1	16 000 000	-	(4 000 000)	-	12 000 000	8 000 000	4 000 000
ATL 2014/2	17 886 000	-	(2 114 000)	-	15 772 000	11 772 000	4 000 000
ATL 2014/3	40 000 000	-	(3 984 000)	-	36 016 000	32 032 000	3 984 000
ATL 2015/1	40 000 000	-	-	-	40 000 000	38 300 000	1 700 000
ATL 2015/2	20 640 000	19 360 000	-	-	40 000 000	32 570 000	7 430 000
ATL 2016/1	-	30 000 000	-	-	30 000 000	24 000 000	6 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>	263 526 000	49 360 000	(28 098 000)	-	284 788 000	218 474 000	66 314 000
<u>EMPRUNTS IMPUTES SUR DES LIGNES EXTERIEURES</u>							
BEI	-	-	-	-	-	-	-
BIRD	12 005 990	1 994 010	(571 429)	-	13 428 571	12 285 714	1 142 857
BAD	4 776 550	-	-	-	4 776 550	4 094 185	682 364
SANAD Fund	10 119 493	-	-	999 726	11 119 219	8 648 282	2 470 937
<u>Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures</u>	26 902 033	1 994 010	(571 429)	999 726	29 324 340	25 028 181	4 296 159

DESIGNATION	Soldes en début de période	Mouvements de la période			Soldes en fin de période		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS ET AUTRES CONCOURS BANCAIRES</u>							
ATB (CMT)	1 000 000	-	(1 000 000)	-	-	-	-
BNA (CMT)	1 500 000	-	(1 000 000)	-	500 000	-	500 000
CITI BANK (CCT)	28 000 000	37 000 000	(38 000 000)	-	27 000 000	-	27 000 000
ATTIJARI LEASING (Crédit Bail) (*)	18 440	-	(3 943)	-	14 497	6 060	8 436
TUNISIE LEASING (Crédit Bail) (*)	-	532 024	(51 446)	-	480 578	313 789	166 789
AL BARAKA BANK (CMT)	204 414	-	(135 541)	-	68 873	-	68 873
<u>Total des emprunts et autres concours bancaires</u>	30 722 853	37 532 024	(40 190 930)	-	28 063 948	319 849	27 744 099
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>							
AL BARAKA BANK	35 000 000	47 000 000	(47 000 000)	-	35 000 000	-	35 000 000
ZITOUNA BANK	10 000 000	16 000 000	(18 000 000)	-	8 000 000	-	8 000 000
<u>Total des certificats de leasing</u>	45 000 000	63 000 000	(65 000 000)	-	43 000 000	-	43 000 000
<u>TOTAL GENERAL</u>	366 150 886	151 886 034	(133 860 358)	999 726	385 176 288	243 822 031	141 354 257

(*) L'analyse des engagements locatifs, se présente par maturité comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 016	2 015	décembre
			2015
+ Paiements minimaux au titre de la location	552 471	24 877	20 213
à payer dans moins d'1 an	210 193	9 329	9 329
à payer dans plus d'1 an et moins de 5 ans	342 278	15 549	10 884
à payer dans plus de 5 ans	-	-	-
- Intérêts à courir	(57 397)	(2 668)	(1 774)
= Valeur actualisée des paiements minimaux	495 075	22 209	18 440
à payer dans moins d'1 an	175 226	7 713	8 066
à payer dans plus d'1 an et moins de 5 ans	319 849	14 497	10 373
à payer dans plus de 5 ans	-	-	-

13.2. Analyse des emprunts par maturité :

	Au 30 Juin 2016					Total en principal (1)	Dettes rattachées (2)	Total Général (1)+(2)	Au 30	Au 31
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Juin 2015				Décembre 2015	
								Total Général	Total Général	
Dettes représentées par un titre										
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</i>										
Emprunts obligataires à taux fixe	2 820 000	49 584 000	173 298 000	16 616 000	242 318 000	7 135 285	249 453 285	219 479 405	205 612 116	
Emprunts obligataires à taux variable	2 880 000	8 030 000	21 420 000	1 140 000	33 470 000	1 191 787	34 661 787	46 776 914	58 354 929	
Dettes subordonnées										
<i>- Dettes subordonnées remboursables</i>										
Emprunts obligataires à taux fixe	2 800 000	-	5 600 000	-	8 400 000	504 459	8 904 459	11 872 307	8 612 066	
Emprunts obligataires à taux variable	200 000	-	400 000	-	600 000	30 211	630 211	843 611	612 769	
Autres fonds empruntés										
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers</i>										
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	-	-	-	-	-	-	-	1 207 528	-	
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	-	1 142 857	6 127 317	6 158 397	13 428 571	183 466	13 612 037	8 041 548	12 065 951	
Banque Africaine de Développement (BAD)	-	682 364	2 729 457	1 364 728	4 776 550	28 808	4 805 358	4 805 358	4 804 731	
SANAD Fund	-	2 470 937	8 648 282	-	11 119 219	194 237	11 313 456	-	10 254 341	
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens</i>										
<i>Certificats de leasing</i>										
AL BARAKA BANK	30 000 000	5 000 000	-	-	35 000 000	801 606	35 801 606	32 857 049	35 521 490	
ZITOUNA BANK	8 000 000	-	-	-	8 000 000	119 143	8 119 143	11 099 679	10 086 703	
<i>Crédits directs</i>										
ATB	-	-	-	-	-	-	-	2 000 000	1 000 000	
BNA	500 000	-	-	-	500 000	4 753	504 753	2 526 201	1 515 050	
CITI BANK	21 000 000	6 000 000	-	-	27 000 000	230 711	27 230 711	-	28 234 114	
<i>Autres concours</i>										
ATTIJARI LEASING	2 039	6 398	6 060	-	14 497	-	14 497	22 209	18 440	
TUNISIE LEASING	40 341	126 448	313 789	-	480 578	-	480 578	-	-	
AL BARAKA BANK	-	68 873	-	-	68 873	891	69 764	339 695	206 620	
Total	68 242 380	73 111 877	218 542 905	25 279 126	385 176 288	10 425 357	395 601 645	341 871 504	376 899 318	

Note 14. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 7.853.202 DT au 30 juin 2016 contre 8.350.191 DT au 30 juin 2015 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2 015
	2 016	2 015	
Avances et acomptes reçus des clients	7 853 202	8 350 191	3 669 705
Dépôt et cautionnement reçus	-	-	-
Total	7 853 202	8 350 191	3 669 705

Note 15. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 35.960.889 DT au 30 juin 2016 contre 44.235.898 DT au 30 juin 2015 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2 015
	2 016	2 015	
<i>Fournisseurs de biens</i>	35 707 703	44 073 596	42 070 359
Fournisseurs, factures parvenues	2 930 961	7 481 086	4 995 079
Fournisseurs, factures non parvenues	2 676 170	1 652 049	1 609 143
Effets à payer	30 100 572	34 940 461	35 466 137
<i>Autres fournisseurs (2)</i>	253 185	162 302	255 026
Compagnies d'assurance	926	926	926
Fournisseurs d'immobilisations propres	38 984	30 697	27 034
Divers fournisseurs	213 275	130 679	227 066
Total général (1) + (2)	35 960 889	44 235 898	42 325 385

Note 16. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 3.089.340 DT au 30 juin 2016 contre 2.525.619 DT au 30 juin 2015 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2015
	2 016	2 015	
Provisions pour risques et charges :	88 963	88 963	88 963
- Provision pour risque fiscal et social	88 963	88 963	88 963
Etat impôts et taxes :	1 089 849	913 853	1 204 548
- Impôt sur les sociétés à payer	16.1 358 562	403 877	647 297
- Autres impôts et taxes	731 287	509 976	557 251
Personnel :	940 029	837 225	1 203 349
- Bonus et primes de bilan à payer	717 151	665 326	1 001 942

- Congés à payer	222 878	171 899	201 407
Créditeurs divers	1 735	4 444	1 478
- Actionnaires, dividendes à payer	251	194	194
- Autres créditeurs divers	1 484	4 250	1 284
Organismes de sécurité sociale	273 508	240 585	203 035
Autres charges à payer	461 014	410 889	992 131
Comptes de régularisation passif :	234 243	29 660	213 828
- Produits constatés d'avance	-	1 004	-
- Comptes d'attente à régulariser	234 243	28 655	213 828
Total	3 089 340	2 525 619	3 907 332

16.1. Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S) :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 016	2 015	décembre 2 015
+ Impôt sur les sociétés dû	1 559 130	1 512 849	3 994 482
- Acomptes provisionnels	(1 198 345)	(1 105 207)	(3 315 621)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(2 224)	(3 765)	(31 564)
Dette (report) d'impôt exigible	358 562	403 877	647 297

Note 17. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 016	2 015	décembre 2 015
Capital social	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Prime d'émission	17 000 000	17 000 000	17 000 000
Réserve légale	(A) 2 500 000	2 500 000	2 500 000
Réserve pour réinvestissements exonérés	15 545 183	17 048 127	17 048 127
Réserve extraordinaires	5 000 000	-	-
Réserves pour fonds social	(B) 1 507 474	1 507 474	1 507 474
Résultats reportés	1 884 533	4 363 551	4 363 551
<i>Capitaux propres avant résultat de la période</i>	<i>68 437 189</i>	<i>67 419 152</i>	<i>67 419 152</i>
Résultat net de la période (1)	2 934 041	2 846 443	6 518 038
Total des capitaux propres avant affectation	(D) 71 371 230	70 265 595	73 937 189
Nombre moyen pondéré d'actions	25 000 000	25 000 000	25 000 000

ordinaires en circulation (2)

Résultat de base par action de valeur nominale de 1 DT (1) / (2)	(C)	0,117	0,114	0,261
--	-----	-------	-------	-------

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour R.E (*)	Réserve extra-ordinaires	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
Soldes au 31 décembre 2014	25 000 000	17 000 000	2 379 330	18 003 022	-	1 432 474	2 506 613	6 097 713	72 419 152
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(954 895)			954 895		-
Affectations décidées par l'AGO du 29 mai 2015			120 670			75 000	902 043	(1 097 713)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 29 mai 2015								(5 000 000)	(5 000 000)
Résultat net premier semestre 2015								2 846 443	2 846 443
Soldes au 30 Juin 2015	25 000 000	17 000 000	2 500 000	17 048 127	-	1 507 474	4 363 551	2 846 443	70 265 595
Résultat net deuxième semestre 2015								3 671 594	3 671 594
Soldes au 31 Décembre 2015	25 000 000	17 000 000	2 500 000	17 048 127	-	1 507 474	4 363 551	6 518 038	73 937 189
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(1 502 944)			1 502 944		-
Affectations décidées par l'AGO du 2 juin 2016					5 000 000		(3 981 962)	(1 018 038)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 2 juin 2016								(5 500 000)	(5 500 000)
Résultat net premier semestre 2016								2 934 041	2 934 041
Soldes au 30 Juin 2016	25 000 000	17 000 000	2 500 000	15 545 183	5 000 000	1 507 474	1 884 533	2 934 041	71 371 230

(*) Réinvestissements exonérés

Note 18. Produits de leasing :

L'analyse des produits de leasing se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2 015
	2 016	2 015	
<i>Intérêts et revenus assimilés (1)</i>	23 467 823	19 991 269	42 276 205
Marges financières nettes de leasing (A)	22 683 661	18 926 038	40 310 745
Préloyers (B)	106 411	52 615	100 633
Intérêts de retard	1 132 753	1 064 210	2 079 044
Variation des produits réservés	(455 002)	(51 594)	(214 217)
<i>Autres produits sur opérations de leasing (2)</i>	790 309	610 690	1 328 303
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing	300 554	238 340	468 188
Récupération de frais de dossiers	206 999	195 757	463 890
Récupération de frais de rejet	280 656	175 882	393 571
Récupération de frais de télégramme	2 102	712	712
Ristournes accordées par les fournisseurs de biens donnés en leasing	-	-	1 941
Total (1) + (2)	24 258 133	20 601 959	43 604 508
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période	442 987	392 712	392 712
. A la fin de la période	596	134	134
. Moyenne (C)	473 365	415 610	442 987
	161	689	596
	458 176	404 161	417 849
	379	412	865
- Produits de la période (B) (D) = (A) +	22 790 072	18 978 653	40 411 378
- Taux moyen (D)/(C)	9,95%	9,39%	9,67%

Note 19. Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2 015
	2 016	2 015	
<i>Charges financières des emprunts (1)</i> (A)	12 982 426	11 218 776	23 449 342
Intérêts sur emprunts obligataires	9 751 190	8 470 945	17 422 269
Intérêts sur emprunts auprès de B & E.F	780 742	509 219	1 439 322
Intérêts sur emprunts extérieurs	595 848	314 371	683 510

Contributions au F.P.C	217 868	28 585	112 420
Intérêts sur certificats de leasing	1 356 367	1 684 923	3 308 918
Commissions sur émission d'emprunts	6 100	100	24 846
Résorptions des frais d'émission des emprunts	274 311	210 632	458 058
Autres charges financières nettes (2)	(77 424)	(42 043)	(267 231)
Intérêts sur comptes courants	(72 707)	(42 331)	(264 138)
Autres produits financiers	(4 718)	287	(3 093)
Relation de couverture (3)	-	-	-
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs	1 009 392	(623 388)	(751 839)
Gains et pertes nets sur instruments de couverture	(1 009 392)	623 388	751 839
Total (1) + (2) + (3)	12 905 001	11 176 732	23 182 112
- Encours des emprunts			
. Au début de la période	366 150 886	326 770 929	326 770 929
. A la fin de la période	385 176 288	333 719 459	366 150 886
. Moyenne	(B) 375 663 587	330 245 194	346 460 908
- Taux moyen	(A)/(B) 6,91%	6,79%	6,77%
B & E.F : Banques et Etablissements financiers			
F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes			
Note 20. Produits des placements :			
Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :			
	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 016	2 015	2 015
Revenus des placements à court terme (1)	13	18 031	25 016
Revenus des pensions à terme	-	18 031	24 965
Gains latents sur titres OPCVM	-	-	51
Reprise de gains latents sur titres OPCVM	(51)	-	-
Gains sur cession de titres OPCVM	63	-	-
Revenus des placements à long terme (2)	353 476	253 488	498 831
Dividendes	249 192	98 990	217 990
Revenus nets des fonds gérés (Cf. note 8.1)	92 424	140 198	207 092
Intérêts sur obligations	3 110	3 049	6 124
Gains sur cession d'actions	-	-	43 875
Jetons de présence	12 500	11 250	23 750

Revenus de placements liés à une modification comptable	(3 750)	-	-
Total (1) + (2)	353 489	271 518	523 847

Note 21. Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 016	2 015	décembre 2 015
Produits locatifs des contrats de location simple	36 713	35 303	72 016
Intérêts sur prêts au personnel	19 588	26 345	42 279
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	41 507	39 423	19 732
Ristournes sur contrats d'assurance	65 567	61 806	214 599
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	9 724	5 437	9 807
Total	173 098	168 314	358 433

Note 22. Charges de personnel :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 016	2 015	décembre 2 015
Avantages à court terme (1)	2 193 956	1 950 640	4 175 885
Salaires et compléments de salaires	1 421 578	1 255 894	2 687 132
Bonus et prime de bilan	412 724	393 610	871 627
Autres charges de personnel	178 261	153 543	325 459
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	172 035	139 969	276 601
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	9 358	7 624	15 065
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	298 941	242 807	475 824
Cotisations patronales au régime de retraite de base	138 490	112 677	222 667
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	48 358	37 764	64 768
Primes d'assurance-Complément retraite	86 380	72 655	142 965
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	25 713	19 711	45 425
Total (1) + (2)	2 492 897	2 193 447	4 651 709

(*) Prestations familiales, assurances sociales et assurance maladie.

Note 23. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 016	2 015	décembre 2015
Honoraires et autres rémunérations	317 881	265 851	568 948
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	189 554	173 686	429 063

Autres impôts et taxes	152 832	129 548	263 959
Publicité, publications et relations publiques	80 931	49 088	186 314
Frais postaux et de télécommunication	77 267	90 187	227 647
Services bancaires et assimilés	255 913	232 130	461 899
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	71 175	58 227	125 191
Cotisations APB	19 763	9 000	14 769
Loyers et charges locatives	26 591	17 292	39 921
Frais de gestion des valeurs mobilières	76 621	61 118	75 241
Autres charges d'exploitation	171 658	148 474	220 481
Charges d'exploitation liées à une modification comptable	60 085	-	-
Total	1 500 270	1 234 601	2 613 434

Note 24. Dotations aux amortissements et aux résorptions :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 016	2 015	décembre 2015
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	3 261	31 383	62 001
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	196 515	180 542	353 100
Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	-	1 530	1 530
Total	199 777	213 454	416 630

Note 25. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 016	2 015	décembre 2015
Coût du risque (1)	3 077 005	1 700 785	2 543 497
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	5 898 984	4 993 482	6 697 832
- Reprises de provisions pour risques sur la clientèle	(2 746 978)	(3 292 931)	(4 155 353)
+ Pertes sur créances radiées	-	609 616	3 034 148
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	(544 423)	(2 649 406)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	-	(64 959)	(383 723)
- Récupération de créances passées en pertes	(75 000)	-	-
Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)	(1 023)	5 395	5 823
+ Dotations	-	8 191	10 311
- Reprises	(1 023)	(2 795)	(4 487)
Total (1) + (2) + (3)	3 075 982	1 706 180	2 549 320

Note 26. Dotations aux provisions pour dépréciation des titres :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	<u>Au 30 juin</u>		<u>Au 31</u>
	2 016	2 015	décembre 2015
+ Dotations	288 397	228 436	810 926
- Reprises	-	-	(61 431)
Total	288 397	228 436	749 496

Note 27. Impôt sur les bénéfices :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>Au 30 juin</u>		<u>Au 31</u>
	2 016	2 015	décembre 2 015
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	1 559 130	1 512 849	3 994 482
Total	1 559 130	1 512 849	3 994 482

Note 28. Encaissements autres que leasing :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	<u>Au 30 juin</u>		<u>Au 31</u>
	2 016	2 015	décembre 2015
+ Encaissements sur créances des contrats de location simple	37 313	35 021	71 734
+ Jetons de présence perçus	12 500	11 250	23 750
+ Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	15 567	-	214 599
+ Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	9 724	5 437	9 807
Total	75 103	51 708	319 889

Note 29. Intérêts perçus :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	<u>Au 30 juin</u>		<u>Au 31</u>
	2 016	2 015	décembre 2015
+ Intérêts perçus sur placements à long terme	6 184	6 133	6 133
+ Intérêts perçus sur placements à court terme	-	18 031	24 965
± Variation des différences d'estimation sur titres OPCVM	(51)	-	51
+ Gains sur cession de titres OPCVM	63	-	-
+ Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	85 132	73 387	297 040
+ Intérêts perçus sur prêts au personnel	19 588	70 496	42 279
Total	110 917	168 046	370 468

Note 30. Intérêts payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2015
	2 016	2 015	
+ Intérêts payés sur emprunts obligataires	10 555 327	8 323 605	14 695 286
+ Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E.F	795 757	584 505	1 292 886
+ Intérêts payés sur emprunts extérieurs	453 530	337 646	640 061
+ Contributions payées au F.P.C	33 727	79 376	133 290
+ Intérêts payés sur certificats de leasing	1 043 811	1 422 529	3 395 060
+ Intérêts payés sur comptes courants bancaires	10 265	13 248	21 113
- Couverture du risque de change avéré sur intérêts	(16 188)	(41 054)	(71 591)
Total	12 876 228	10 719 855	20 106 104

B & E.F : Banques et Etablissements financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 31. Impôts sur le résultat payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2015
	2 016	2 015	
+ Impôt sur les sociétés payé	647 297	522 604	542 746
+ Acomptes provisionnels payés	1 180 045	1 105 207	3 241 605
+ Retenues à la source opérées par les tiers	29 701	4 763	85 328
Total	1 857 043	1 632 574	3 869 679

Note 32. Dividendes reçus sur placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2015
	2 016	2 015	
+ Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	-	-	119 000
+ Dividendes perçus sur titres SAARI	79 192	98 990	98 990
Total	79 192	98 990	217 990

Note 33. Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2015
	2 016	2 015	
+ Produits perçus sur FG 2 SICAR INVEST	24 950	-	-
+ Produits perçus sur FG 3 SICAR INVEST	47 032	-	-
+ Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	65 852	51 118	51 118
+ Produits perçus sur FG 4 ATD SICAR	5 311	60 911	60 911
+ Produits perçus sur FG 5 ATD SICAR	58 836	56 127	56 127
+ Produits perçus sur FG 6 ATD SICAR	19 292	54 863	54 863
Total	221 274	223 019	223 019

Note 34. Encaissements provenant de la cession de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2015
	2 016	2 015	
+ Remboursements sur fonds à capital risque	1 460 100	1 315 944	1 239 995
+ Produits de cession de participations directes	-	-	344 824
Total	1 460 100	1 315 944	1 584 819

Note 35. Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2015
	2 016	2 015	
+ Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	-	64 280	83 071
+ Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	829 972	245 497	320 624
- Immobilisations acquises en crédit-bail	(532 024)	(24 630)	(24 630)
- Transfert des immobilisations en cours en immobilisations achevées	-	(12 267)	(12 267)
+ Régularisation de charges indûment capitalisées lors des exercices antérieurs	-	3 611	3 611
+ TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	40 893	35 424	45 606
+ Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en début de période	27 034	45 127	45 127
- Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(38 984)	(30 697)	(27 034)
Total	326 891	326 343	434 106

Note 36. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2015
	2 016	2 015	
+ Valeur brute des immobilisations cédées	246 513	130 825	172 712
- Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(246 513)	(127 550)	(169 438)
± Résultat de cession des immobilisations	159 360	10 646	23 645
+ TVA à reverser sur immobilisations cédées	-	-	-
+ Créances sur cession d'immobilisations en début de période	15 290	20 000	20 000
- Créances sur cession d'immobilisations en fin de période	(13 944)	(16 609)	(15 290)
Total	160 706	17 312	31 630

Note 37. Dividendes versés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2015
	2 016	2 015	
+ Détachement de dividendes	5 500 000	5 000 000	5 000 000
- Dividendes non versés	(57)	(77)	(77)
Total	5 499 943	4 999 923	4 999 923

Note 38. Encaissements provenant des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2015
	2 016	2 015	
+ Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	49 360 000	52 160 000	72 800 000
+ Encaissements sur emprunts extérieurs	1 994 010	-	13 932 562
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	-	-	13 000 000
Total	51 354 010	52 160 000	99 732 562

Note 39. Remboursement des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2015
	2 016	2 015	
+ Remboursements sur emprunts obligataires	28 098 000	18 114 000	47 114 000
+ Remboursements sur emprunts auprès de B & E.F	2 190 930	2 130 650	4 266 254

+ Remboursements sur emprunts extérieurs	571 429	1 891 779	3 108 458
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	1 000 000	15 000 000	-
+ Flux net sur certificats de leasing	2 000 000	8 000 000	6 000 000
- Couverture du risque de change avéré sur principal	(520 812)	(706 492)	(1 313 262)
Total	33 339 546	44 429 937	59 175 450

B & E.F : Banques et Etablissements financiers

Note 40. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 016	2 015	décembre
			2015
+ Avoirs en banques	5 362 525	19 402 582	25 397 212
- Découverts bancaires	(1 726 195)	(1 091 290)	-
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	5 011	4 906	40
+ Avoirs en caisse	67 933	106 772	15 732
+ Placements en OPCVM de distribution obligatoire	-	-	4 917
Total	3 709 274	18 422 971	25 417 901

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2016**

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de l'Arab Tunisian Lease (ATL), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 30 juin 2016, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints de l'Arab Tunisian Lease (ATL) arrêtés au 30 juin 2016, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°5 dont le contenu indique qu'antérieurement au 1^{er} janvier 2015, et conformément à l'article 10 ter de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, l'ATL s'interdisait toute reprise de provisions déjà constituées sur les actifs classés par le recours aux garanties immobilières (hypothèques). En conséquence, l'ATL procédait à la constatation des reprises de provisions induites par la récupération des biens donnés en leasing indépendamment de leur nature mobilière ou immobilière.

Lors de l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, et par lettre datée du 31 mai 2016, la Banque Centrale de Tunisie a invité la Direction Générale de l'ATL à ne pas reprendre la provision constituée, lors des exercices antérieurs, sur les engagements de la société envers l'une de ses relations ; une reprise initialement fondée sur la prise en compte de la valeur d'expertise d'un bien foncier, détenu en pleine propriété, récupéré, en 2015, suite à la résiliation du contrat de crédit-bail immobilier y afférent.

Pour donner suite à cette requête, les états financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, initialement arrêtés le 28 avril 2016 ont été modifiés et arrêtés, à nouveau, le 2 juin 2016. Par rapport au premier arrêté, le résultat net de l'exercice a été minoré à concurrence de **645.775 DT**.

Ainsi, et pour les périodes comptables ouvertes à partir du 1^{er} janvier 2016, l'ATL a choisi, par souci de cohérence, d'étendre l'application du principe d'interdiction des reprises de provisions qui seraient induites par le recours à des garanties immobilières à celles qui seraient occasionnées par la récupération de biens immobiliers donnés en leasing.

Ayant déjà été appliqué lors du deuxième arrêté des états financiers relatifs à l'exercice 2015, ledit principe n'a justifié, en conséquence, aucun retraitement rétrospectif.

Notre conclusion ne comporte pas de réserves concernant cette question.

Tunis, le 19 août 2016

Les Commissaires aux Comptes

G.A.C - CPA International

F.A.C

Chiheb GHANMI

Mohamed Neji HERGLI

AVIS DES SOCIETES

ETAS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

OfficePlast

Siège social : Z.I 2, Mdejez El Bab B.P.156-9070-Tunisie

La société OfficePlast publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2016 accompagnés du rapport d'examen limité du commissaire aux comptes Mr Rachid NACHI.

Bilan
Exercice clos au 30/06/2016
(exprimé en dinars tunisiens)

<u>Actifs</u>	Notes	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
<u>Actifs non courants</u>				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles	AC01	54 904	50 504	50 504
Moins : Amortissements	AC02	- 48 715 -	- 42 787 -	- 46 620
		6 189	7 717	3 883
Immobilisations corporelles	AC03	7 105 628	5 642 745	5 886 761
Moins : Amortissements	AC04	- 1 762 629 -	- 1 277 739 -	- 1 509 980
		5 342 998	4 365 006	4 376 781
Immobilisation financières	AC05	20 426	7 224	16 630
Moins : Provisions	AC06	-	-	-
		20 426	7 224	16 630
Total des actifs immobilisés		5 369 614	4 379 947	4 397 295
Autres actifs non courants	AC07	286 789	50 737	355 304
Total des actifs non courants		5 656 403	4 430 684	4 752 599
<u>Actifs courants</u>				
Stocks	AC08	6 295 374	4 597 918	4 962 496
Moins : Provisions	AC09	-	-	-
		6 295 374	4 597 918	4 962 496
Clients et comptes rattachés	AC10	6 195 486	4 641 724	3 364 075
Moins : Provisions	AC11	- 244 909 -	- 142 519 -	- 199 855
		5 950 577	4 499 205	3 164 220
Autres actifs courants	AC12	834 958	500 435	727 584
Moins : Provisions	AC13	- 74 347 -	- 66 001 -	- 74 347
		760 611	434 433	653 238
Placements et autres actifs financiers	AC14	-	-	-
Moins : Provisions	AC15	-	-	-
		-	-	-
Liquidités et équivalents de liquidités	AC16	1 738 554	912 510	2 657 892
Moins : Provisions	AC17	-	-	-
		1 738 554	912 510	2 657 892
Total des actifs courants		14 745 116	10 444 065	11 437 845
<u>Total des actifs</u>		20 401 519	14 874 749	16 190 443

Bilan
Exercice clos au 30/06/2016
(exprimé en dinars tunisiens)

Capitaux propres et passifs

	Notes	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
<u>Capitaux propres</u>				
Capital social	CP01	6 242 160	4 000 000	6 242 160
Réserves	CP02	270 248	229 776	229 776
Autres capitaux propres	CP03	2 839 678	32 127	2 845 781
Résultats reportés	CP04	456 866	104 481	104 481
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		9 808 952	4 366 384	9 422 197
Résultat de l'exercice		583 399	471 358	704 965
Total des capitaux propres avant affectation		10 392 351	4 837 742	10 127 163
<u>Passifs</u>				
<u>Passifs non courants</u>				
Emprunts	P01	1 670 930	1 870 114	1 636 783
Autres passifs financiers	P02	-	-	-
Provisions	P03	62 458	62 458	62 458
Comptes de liaison	P04	-	-	-
Total des passifs non courants		1 733 388	1 932 572	1 699 241
<u>Passifs courants</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés	P05	3 010 764	1 712 723	1 665 044
Autres passifs courants	P06	1 031 663	1 644 274	865 306
Autres passifs financiers	P07	3 726 318	4 298 751	1 802 147
Concours bancaires	P08	507 034	448 687	31 543
Total des passifs courants		8 275 779	8 104 435	4 364 040
Total des passifs		10 009 167	10 037 007	6 063 281
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		20 401 519	14 874 749	16 190 443

Etat de résultat
Exercice clos au 30/06/2016
(exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
<u>Produits d'exploitation</u>				
Revenus	R01	7 726 503	7 532 225	12 677 917
Autres produits d'exploitation	R02	32 342	18 107	37 454
Production immobilisée	R03	-	-	-
Total des produits d'exploitation		7 758 846	7 550 332	12 715 371
<u>Charges d'exploitation</u>				
Variation des stocks des produits finis et des encours	R04	-518 512	- 364 038	-583 934
Achats de marchandises consommés	R05	-	-	-
Achat d'approvisionnements consommés	R06	4 908 403	5 309 337	8 525 260
Charges de personnel	R07	1 364 039	983 202	1 984 484
Dotation aux amortissements et aux provisions	R08	383 258	200 936	556 103
Autres charges d'exploitation	R09	887 610	793 181	1 326 807
Total des charges d'exploitation		7 024 798	6 922 617	11 808 721
<u>Résultat d'exploitation</u>		734 048	627 714	906 651
Charge financières nettes	R10	-151 508	- 156 838	-203 894
Produits des placements	R11	-	-	-
Autres gains ordinaires	R12	860	482	2 209
Autres pertes ordinaires	R13	-	-	-
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		583 399	471 358	704 965
Impôt sur les bénéfices	R14	-	-	-
<u>Résultat des activités ordinaires après impôt</u>		583 399	471 358	704 965
Eléments extraordinaires (Gain / Perte)	R15	-	-	-
<u>Résultat net de l'exercice</u>		583 399	471 358	704 965
Effets des modifications comptables (net d'impôt)	R16	-	-	-
<u>Résultat après modifications comptables</u>		583 399	471 358	704 965

Etat de flux de trésorerie
Exercice clos au 30/06/2016
(exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>				
Résultat net		583 399	471 358	704 965
Ajustements pour :				
* Amortissements et provisions	EFT01	368 312	200 936	556 103
* Variation des :				
- Stocks	EFT02	- 1 332 878	- 1 019 906	- 1 384 484
- Clients	EFT03	- 2 804 017	- 3 107 771	- 1 812 968
- Autres actifs courants & Placements	EFT04	- 107 593	203 043	350 524
- Fournisseurs	EFT05	861 463	263 535	244 948
- Autres passifs courants	EFT06	138 964	- 50 776	- 552 727
* Autres actifs non courants	EFT08	-	- 48 237	- 406 215
* Autres capitaux propres	EFT09	- 6 103	- 7 953	- 23 013
* Intérêts courus	EFT10	8 502	- 13 724	- 2 681
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		- 2 289 951	- 3 109 494	- 2 325 547
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>				
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corp et incorp	EFT12	- 738 790	- 663 992	- 1 311 730
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corp et incorp		-	-	-
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	EFT13	- 3 796	-	- 9 406
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières		-	1 700	1 700
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		- 742 586	- 662 292	- 1 319 437
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>				
Encaissement suite à l'émission d'action	EFT14	-	-	5 000 017
Dividende et autres distribution	EFT15	- 312 108	- 20 800	- 314 972
Encaissement Subventions	EFT16	-	-	70 857
Encaissement provenant des emprunts	EFT17	4 333 405	4 718 916	7 039 445
Remboursement d'emprunt		- 2 383 589	- 1 600 714	- 6 662 221
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		1 637 708	3 097 402	5 133 126
<u>Incidences des variations des taux de change sur les liquidités</u>				
<u>Variation de trésorerie</u>		- 1 394 829	- 674 384	1 488 142
Trésorerie au début de l'exercice	EFT18	2 626 349	1 138 207	1 138 207
Trésorerie à la clôture de l'exercice	EFT18	1 231 520	463 823	2 626 349

Soldes Intermédiaires de Gestion

Exercice clos au 30/06/2015

(exprimé en dinars tunisiens)

Produits	30/06/2016	30/06/2015	Charges	30/06/2016	30/06/2015	Soldes	30/06/2016	30/06/2015
Revenus et autres produits d'exploitation	7 726 503	7 532 225	ou (Déstockage de production)	-	-			
Production stockée	518 512	364 038						
Autres produits d'exploitation	32 342	18 107						
Production immobilisée								
Total	8 277 358	7 914 370	Total	-	-	Production	8 277 358	7 914 370
Production	8 277 358	7 914 370	Achats consommés	4 908 403	5 309 337	Marge sur coût matières	3 368 955	2 605 033
Marge sur coût matières	3 368 955	2 605 033						
Subvention d'exploitation			Autres charges externes	887 610	793 181			
Total	3 368 955	2 605 033	Total	887 610	793 181	Valeur ajoutée brute	2 481 345	1 811 852
Valeur ajoutée brute	2 481 345	1 811 852	Impôts et taxes					
			Charges de personnel	1 364 039	983 202			
	2 481 345	1 811 852	Total	1 364 039	983 202	Excédant brut	1 117 306	828 650
Excédent brut d'exploitation	1 117 306	828 650						
Autres produits ordinaires			Autre charges ordinaires	- 860	- 482			
Produits financiers			Charges financières	151 508	156 838			
Reprise sur provisions			Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	383 258	200 936			
Quotes-parts sub d'invest inscrites au résultat de l'exercice								
Transfert de charges			Impôts sur le résultat ordinaire					
Total	1 117 306	828 650	Total	533 907	357 292	Résultat des activités ordinaires	583 399	471 358
Résultat positifs des activités ordinaires	583 399	471 358	Résultat négatifs des activités ordinaires					
Gains extraordinaires			Pertes extraordinaires					
Effet positif des modifications comptables			Effet négatif des modifications comptables					
			Impôt sur éléments extraordinaires et modifications comptables					
Total	583 399	471 358	Total	-	-	Résultat net après modifications comptables	583 399	471 358

Table de passage des charges par nature vers des charges par destination :

Liste des comptes de charges par nature	Montant	Ventilation (1)			
		Coût des ventes	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges
Achats de marchandises consommés	-				
Achat d'approvisionnements consommés (1)	4 908 403	4 791 982	73 152	43 269	-
Charges de personnel	1 364 039	809 904	122 666	98 563	224 545
Dotation aux amortissements et aux provisions	383 258	155 390	71 838	25 817	19 252
Autres charges d'exploitation	887 610	47 062	543 390	29 015	268 144

(1) La société ne dispose pas d'une comptabilité analytique : la ventilation a été faite sur la base des informations disponibles

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES

ARRÊTES AU 30/06/2016

I - Présentation de la société :

La société OFFICE PLAST est une société anonyme de droit tunisien, constituée courant le mois de Février 2006 avec un capital initial de 600.000 dinars qui a été rapporté à 1.400.000 dinars en 2011, à 2.100.000 dinars en 2014, à 3.690.000 dinars en 2014 et à 6.242.160 dinars en 2015.

La société a pour objet la fabrication de fournitures bureautiques et scolaires ainsi que la fabrication d'articles en matières plastique à partir de feuille en PVC et plus spécialement la maroquinerie en plastique.

II - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier au 30 juin 2016 sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III - Règles et méthodes comptables :

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base, et notamment :

- ✓ L'hypothèse de la continuité de l'exploitation
- ✓ L'hypothèse de la comptabilité d'engagement
- ✓ La convention de l'entité
- ✓ La convention de l'unité monétaire
- ✓ La convention de la périodicité
- ✓ La convention du coût historique
- ✓ La convention de réalisation de revenu
- ✓ La convention de la permanence des méthodes
- ✓ La convention de l'information complète
- ✓ La convention de prudence
- ✓ La convention de l'importance relative

A. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et elles sont amorties aux taux suivants :

* Logiciels	33%
-------------	-----

B. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et elles sont amorties aux taux suivants :

* Constructions	5%
* Matériels industriels	10%
* Outillage industriels	10%
* Matériels de transport	20%
* Matériels informatiques	33%
* Installations générales	10%
* Equipements de bureau	20%

C. Immobilisations à statut juridique particuliers :

Les contrats de location financement sont comptabilisés à l'actif et au passif de bilan pour des montants égaux à la valeur actualisée des paiements minimaux. Ces immobilisations sont amorties sur la durée du contrat de location financement conformément à la norme comptable N°41.

D. Charges reportées :

Les charges reportées enregistrent les frais de pré-exploitation du nouvel investissement et sont amorties sur une période de trois ans à partir de la date d'entrée en production.

E. Stocks :

Les stocks de matières premières sont évalués conformément à la norme comptable N° 4 relative aux stocks aux couts d'acquisition selon la méthode de cout moyen pondéré.

Les stocks de produits finis sont évalués conformément à la norme comptable N° 4 relative aux stocks aux couts de produits selon la méthode de cout moyen pondéré.

La méthode d'inventaire physique de stocks adoptée par la société est celle de l'inventaire intermittent.

F. Les comptes clients créditeurs et fournisseurs débiteurs :

Les comptes clients créditeurs sont présentés parmi les autres passifs courants et pour les comptes fournisseurs débiteurs, ils sont présentés parmi les autres actifs courants.

G. Prise en compte des revenus :

Les revenus provenant des ventes de marchandises sont comptabilisés lors du transfert par la société « **OFFICE PLAST SA** » à l'acheteur, des principaux risques et avantages inhérents à la propriété (transfert de propriété) ou lorsqu'elle ne conserve qu'une part insignifiante des risques inhérents à la propriété dans l'unique but de protéger la recevabilité de la somme due.

H. Opération en monnaie étrangère :

Les livres comptables de la société sont tenus en dinars Tunisiens. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. Au 30 Juin, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

I. Subventions d'investissement :

Les subventions d'investissement ne sont comptabilisées que lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- a. l'entreprise pourra se conformer aux conditions attachées aux subventions ;
- b. les subventions seront perçues par l'entreprise.

Les subventions d'investissement relatives à des biens amortissables sont à rapporter aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives à ces immobilisations. Ces subventions sont rapportées proportionnellement à ces charges d'amortissement.

J. Faits Marquants :

Explication des variations des principales rubriques des états financiers :

- a- Abattement des droits de douanes sur les importations des protèges cahiers, protèges livres, portes documents et classeur de 30% à 20%.
- b- Retard au niveau de la réalisation des investissements vue la spécificité des machines.

K. Evénements postérieurs à la clôture :

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'entreprise n'est intervenu entre la date de clôture et celle d'établissement des états financiers.

L. Notes d'informations relatives aux principaux éléments des états financiers :

ACTIFS

AC01 & AC02 & AC03 & AC04 : Immobilisations Incorporelles & corporelles

Au 30 juin 2016, les immobilisations incorporelles & corporelles accusent un solde net respectif de 6 189 Dinars et 5 342 998 Dinars. Elles sont détaillées comme suit :

Libelle	Valeurs Bruts au 31/12/2015	Acquisitions	Valeurs Bruts au 30/06/2016	Amortissements antérieurs	Dotations de l'exercice	Amortissements cumulés	VCN au 30/06/2016
<u>Immobilisations incorporelles</u>							
* Sites web	15 000	4 401	19 401	15 000	606	15 606	3 794
* Logo	481	-	481	481	-	481	-
* Logiciels	35 023	-	35 023	31 140	1 489	32 628	2 395
<u>Sous-totaux 1</u>	50 504	4 401	54 904	46 620	2 095	48 715	6 189
<u>Immobilisations corporelles</u>							
* Terrains	174 152	668 944	843 096	-	-	-	843 096
* Constructions	2 018 115	-	2 018 115	180 925	50 315	231 239	1 786 876
* Matériels industriels	2 823 795	331 296	3 155 091	912 693	129 220	1 041 914	2 113 178
* Outillage industriels	26 875	1 433	28 308	7 276	1 353	8 629	19 679
* Matériels de transport	498 055	155 617	653 672	284 408	47 341	331 749	321 923
* Matériels informatiques	106 211	23 911	130 122	71 466	12 077	83 543	46 578
* Installations générales	143 195	4 230	147 425	21 603	7 263	28 866	118 559
* Equipements de bureau	96 363	8 036	104 399	31 608	5 080	36 688	67 710
* Constructions encours	-	25 400	25 400	-	-	-	25 400
<u>Sous-totaux 2</u>	5 886 761	1 218 866	7 105 628	1 509 980	252 649	1 762 629	5 342 998
Totaux	5 937 265	1 223 267	7 160 532	1 556 600	254 744	1 811 345	5 349 187

Note sur les actifs à statuts juridiques particuliers :

Immobilisation	Contrat de location n°	Compagnie	Montant emprunt	VNC	Paiements minimaux au 30/06/2016		Paiement minimaux futurs < 1 année		Paiement minimaux futurs >1 année et < 5 année		Taux d'intérêt (marge)	Valeur de l'option d'achat	Dispositions significatives du contrat
					Valeur brute	Valeur actualisée	Valeur brute	Valeur actualisée	Valeur brute	Valeur actualisée			
Voiture Partner	385280	Atl	20 798	2 779	29 048	18 452	3 693	2 346	-	-	9,50%	1	(a)
Voiture Megane	436940	ATL	34 650	13 028	43 763	29 631	7 413	5 019	-	-	10,24%	1	(a)
Voiture Partner	385450	Atl	37 921	5 244	53 324	33 873	6 373	4 048	-	-	9,50%	1	(a)
Voiture C5	109684	TLG	41 300	15 155	37 536	26 349	11 748	8 247	9 551	6 705	9,25%	1	(a)
Chariot	1315000050	Zitouna	40 068	27 563	34 081	24 946	10 893	7 974	9 766	7 149	8,11%	1	(a)
Voiture Fluence	1331000007	Zitouna	49 033	22 895	32 903	25 932	11 896	9 376	17 413	13 724	8,26%	1	(a)
Voitures Ford (2)	1334600020	Zitouna	66 658	32 792	43 460	34 237	16 073	12 662	25 082	19 759	8,28%	1	(a)
Voiture Ford	1412600066	Zitouna	34 829	19 829	19 493	15 194	6 926	5 399	18 264	14 236	8,66%	1	(a)
Voiture C4	1507800058	Zitouna	45 583	33 869	14 415	12 160	9 882	8 336	29 741	25 088	8,88%	1	(a)
Voiture Néo	1513900071	Zitouna	24 441	18 977	9 056	7 630	3 561	3 000	16 394	13 811	8,95%	1	(a)
Contrat Peugeot	1602800036	Zitouna	48 284	44 184	7 873	7 231	9 004	8 271	35 690	32 782	8,87%	1	(a)
Contrat Iveco	513220	Attijari	57 633	54 380	11 085	10 194	7 170	6 594	44 419	40 845	8,75%	1	(a)
Contart Renault Fluence	513190	Attijari	49 700	46 895	9 115	8 382	6 450	5 931	38 484	35 388	8,75%	1	(a)

AC05 & AC06 : Immobilisations financières

Au 30 juin 2016, les immobilisations financières accusent un solde net de 20 426 dinars. Elles sont détaillées comme suit :

Libelle	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Dépôts et cautionnements versés	20 426	7 224	16 630
Total net	20 426	7 224	16 630

AC07 : Autres actifs non courants

Au 30 juin 2016, les autres actifs non courants accusent un solde net de 286 789 dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	30/12/2015	Capitalisation	Résorption	30/06/2015
Charges à répartir	355 304	-	68 514	286 789
Total Brut	355 304	-	68 514	286 789

AC08 : Stocks

Au 30 juin 2016, les stocks accusent un solde net de 6 295 374 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Matières Premières	3 048 010	2 731 308	2 561 802
Stocks En Douane	-	168 437	455 321
Stocks Pvc Office	734 784	-	-
Stock Pièces De Rechanges	140 000	64 000	91 305
Produits Finis	2 372 580	1 634 172	1 854 067
Total net	6 295 374	4 597 918	4 962 496

AC10 & AC11 : Clients et comptes rattachés

Au 30 juin 2016, les clients et comptes rattachés accusent un solde net de 5 950 577 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Clients locaux	1 762 379	1 276 312	2 308 986
Clients étrangers	2 981 658	3 027 627	494 762
Clients effets à recevoir	1 206 540	195 266	360 472
Clients douteux	244 909	142 519	199 855
Total Brut	6 195 486	4 641 724	3 364 075
Provisions / clients	244 909	142 519	199 855
Total Provisions	244 909	142 519	199 855
Total net	5 950 577	4 499 205	3 164 220

AC12 & AC13 : Autres actifs courants

Au 30 juin 2016, les autres actifs courants présentent un solde net de 760 611 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Fournisseurs d'immobilisation débiteurs	312 985	122 887	415 408
Fournisseurs d'exploitations débiteurs	153 031	13 335	50 827
Personnels avances et prêts	13 821	8 679	-
Etat, Subvention à recevoir	6 000	-	69 405
Report d'impôt direct IS	39 830	23 458	28 591
Report de TVA	193 815	240 429	-
Avance TFP	-	13 515	-
Consignations compagnie	55 268	55 268	56 068
Fonds de garantie	-	-	37 084
Autres débiteurs divers	60 208	22 864	70 201
Total Brut	834 958	500 435	727 584
Provisions / Fournisseurs débiteurs	19 079	10 734	19 079
Provisions / Autres actifs courants	55 268	55 268	55 268
Total Provisions	74 347	66 001	74 347
Total net	760 611	434 433	653 238

AC16 : Liquidités et équivalents de liquidités

Au 30 juin 2016, les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde net de 1 738 554 Dinars. Elles sont détaillées comme suit :

Libelle	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Chèques En Coffre	1 225 651	794 504	1 079 080
Effets A L'escompte	-	-	497 558
Chèques Chez Factoring	-	-	67 003
Banques	512 683	116 724	1 012 667
Caisse	219	1 282	1 585
Total	1 738 554	912 510	2 657 892

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

CP01 & CP02 & CP03 & CP04 : Capitaux propres

Au 30 juin 2016, les capitaux propres avant résultat de l'exercice présentent un solde de 10 392 351 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

	Capital social	Réserves légales	Subvention d'invest.	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total	Dividendes
<u>Situation au 31/12/2015</u>	6 242 160	229 776	87 924	2 757 857	104 481	704 965	10 127 163	73 424
<u>1. AGO du 30/01/2015</u>								
*Réserves légales		40 472				- 40 472	-	
*Dividendes						- 312 108	- 312 108	312 108
*Résultats reportés					352 385	- 352 385	-	
<u>2. Q.part des sub. d'invest. inscrites en RT</u>			-6 103				-6 103	
<u>3. Résultat de l'exercice</u>						583 399	583 399	
<u>4. Dividendes distribués</u>							-	- 312 108
<u>Situation au 30/06/2016</u>	6 242 160	270 248	81 821	2 757 857	456 866	583 399	10 392 351	73 424

Résultat par action :

Désignation	30/06/2016	30/06/2015
Nombre d'action	6 242 160	4 000 000
Valeur nominale	1	1
Situation nette	10 392 351	4 837 742
Valeur mathématique par action	1.665	1.209
Bénéfice	583 399	471 358
Bénéfice par action	0.093	0.118

Le tableau d'amortissement de la subvention d'investissement se détail comme suit :

Désignation	Subvention accordée jusqu'au 31/12/2015	Taux d'amort.	Amorti. antérieurs	Dotations de l'exercice	Amorti. Cumulés	VCN au 30/06/2016
Terrain	3 387	10,00%	3 387	-	3 387	-
Construction	54 188	5,00%	27 591	1 846	29 437	24 751
Outillage industriel	9 278	10,00%	9 278	-	9 278	-
Equipements importés	170 169	10,00%	117 886	3 629	121 515	48 654
Equipements locaux	7 216	10,00%	7 216	-	7 216	-
Matériel de transport	12 048	20,00%	8 842	222	9 065	2 983
Matériel informatique	3 018	33,33%	1 006	140	1 146	1 873
Logiciel	5 740	33,33%	1 913	266	2 179	3 561
Autres charges	23 174	33,33%	23 174	-	23 174	-
	288 217		200 293	6 103	206 396	81 821

P01 : Emprunts

Au 30 juin 2016, les emprunts accusent un solde de 1 670 930 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	31/12/2015	Nouveaux	Echéance a CT	30/06/2016
ATL	1 193	-	-1 193	-
BFPME	144 170	-	- 45 833	98 337
TLG	10 924	-	- 4 219	6 705
ZITOUNA	1 480 497	150 789	- 65 396	1 565 889
Total net	1 636 783	150 789	- 116 641	1 670 930

P03 : Provisions

Au 30 juin 2016, les provisions accusent un solde 62 458 Dinars. Elles sont détaillées comme suit :

Libelle	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
PROVISIONS POUR RISQUES	62 458	62 458	62 458
Total net	62 458	62 458	62 458

P05 : Fournisseurs

Au 30 juin 2016, les autres passifs courants accusent un solde 3 010 764 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Fournisseurs d'exploitations locaux	330 874	363 921	259 548
Fournisseurs d'exploitations étrangers	1 016 901	968 699	596 740
Fournisseurs effet à payer	1 191 365	299 967	292 868
Fournisseurs d'immobilisations	422 382	41 977	40 328
Fournisseurs - factures non parvenues	49 242	38 159	475 559
Total net	3 010 764	1 712 723	1 665 044

P06 : Autres passifs courants

Au 30 juin 2016, les autres passifs courants accusent un solde 1 031 663 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Clients avances & acomptes	37 861	26 144	12 050
Clients factures à établir	35 000	51 603	33 417
Rémunérations due aux personnels	139 945	114 631	104 756
Provision pour congés à payer et primes	151 007	75 000	142 648
Etats impôt et taxe - retenue à la source	-	15 336	-
Obligations cautionnées	155 473	35 668	62 975
Etat, autres impôts et taxes	51 861	6 764	165 871
Associés Comptes Courants	-	795 145	-
Jetons de présence	-	2 300	-
Dividendes à distribuer	73 424	367 596	73 424
Charges à payer	204 400	32 701	157 190
CNSS	167 041	105 737	97 323
Provisions pour risques et charges	15 651	15 651	15 651
Total net	1 031 663	1 644 274	865 306

P07 : Autres passifs financiers

Au 30 juin 2016, les autres passifs financiers accusent un solde 3 726 318 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	31/12/2015	Nouveaux	Echéance a CT	Remboursement	30/06/2016
ATL	18 576	-	1 193	-8 356	11 413
BFPME	110 854	-	45 833	- 55 427	101 260
STB	46 197	-	-	- 23 099	23 099
TLG	7 877	-	4 219	-3 849	8 247
ZITOUNA	715 436	889 703	65 396	- 677 695	992 841
Crédit Escompte Effets	497 558	-	-	- 497 558	-
Crédit Factoring	67 003	-	-	- 67 003	-
Financement Devise	-	882 914	-	-	882 914
Financement Stocks	250 000	2 410 000	-	- 988 000	1 672 000
Crédit Obligataire	62 602	-	-	- 62 602	-
Sous-totaux I	1 776 104	4 182 617	116 641	-2 383 589	3 691 773
Intérêts Courus	26 043	56 588	-	- 48 086	34 545
Sous-totaux II	26 043	56 588	-	- 48 086	34 545
Total net	1 802 147	4 239 205	116 641	-2 431 676	3 726 318

P08 : Concours bancaires

Au 30 juin 2016, les concours bancaires accusent un solde 507 034 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Banques	507 034	448 687	31 543
Total net	507 034	448 687	31 543

ETAT DE RESULTAT

R01 : Revenus

Au 30 juin 2016, la rubrique « Revenus » accuse un solde de 7 726 503 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Ventes Produits Finis 18%	2 180 293	1 861 096	5 561 186
Ventes Pf En Suspension	64 248	172 497	100 247
Ventes Produits Finis Export	5 563 933	5 517 152	7 097 983
R.R.R Accordés	- 81 970	- 18 519	- 81 499
Total net	7 726 503	7 532 225	12 677 917

R02 : Autres produits d'exploitation

Au 30 juin 2016, la rubrique « Autres produits d'exploitation » accuse un solde de 32 342 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Quote part subvention d'investissement	6 103	7 953	23 013
Subvention d'exploitation	11 293	10 154	14 442
Reprise sur provisions clients	14 946	-	-
Total net	32 342	18 107	37 454

R06 : Achats d'approvisionnements consommés

Au 30 juin 2016, la rubrique « Achats d'approvisionnements consommés » accuse un solde de 4 908 403 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Achats matières premières locales	1 798 491	632 754	1 199 689
Achats matières premières étrangères	3 459 655	4 803 566	7 250 821
Frais sur achats étrangères	246 917	339 822	437 621
Variation de stocks	- 814 366	- 655 867	- 800 550
Autres achats	403 853	189 063	437 678
Transfert de charges	- 186 147	-	-
Total	4 908 403	5 309 337	8 525 260

R07 : Charges de personnel

Au 30 juin 2016, la rubrique « Charges de personnel » accuse un solde de 1 364 039 DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Salaires et Compléments de salaires	1 160 887	881 269	1 698 559
Charges sociales légales	195 928	128 163	238 786
Provision congés & primes	7 224	- 26 229	47 139
Total net	1 364 039	983 202	1 984 484

R08 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Au 30 juin 2016, la rubrique « Dotations aux amortissements et aux provisions » accuse un solde de 383 258 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Dotations aux amortissements	254 744	174 529	410 603
Dotations aux provisions	60 000	23 907	91 288
Dotation de résorption de CAR	68 514	2 500	55 911
Reprise sur provision	-	-	-1 700
Total	383 258	200 936	556 103

R09 : Autres charges d'exploitation

Au 30 juin 2016, la rubrique « Autres charges d'exploitation » accuse un solde de 887 610 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Charges locatives	5 355	6 000	12 032
Entretiens et réparations	65 036	42 857	74 140
Assurances	53 896	62 539	96 433
Honoraire	56 125	40 063	453 902
Commissions sur ventes	314 585	220 093	302 816
Publicités et cadeaux	54 508	3 229	106 049
Transports, déplacements et réceptions	247 673	292 552	379 534
Frais de communication	17 800	14 055	21 496
Commissions bancaires	26 696	68 351	281 018
Jetons de présence	9 375	13 500	11 200
Impôts et taxes	36 561	29 941	75 292
Transferts de charges	-	-	487 103
Total net	887 610	793 181	1 326 807

R10 : Charges financières nettes

Au 30 juin 2016, la rubrique « Charges financières nettes » accuse un solde de 151 508 Dinars. Elles sont détaillées comme suit :

Libelle	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Charges d'emprunts	- 188 359	- 138 293	- 234 931
Produits de placements	8 347	-	9 314
Pertes de changes	- 162 407	- 87 614	- 148 445
Gains de changes	190 910	69 069	170 168
Total net	- 151 508	- 156 838	- 203 894

R12 & R13 : Autres gains ordinaires et autres pertes ordinaires

Au 30 juin 2016, la rubrique « Autres pertes ordinaires » accuse un solde de 860 Dinars. Elles sont détaillées comme suit :

Libelle	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Différence De Règlement	860	482	2 209
Total net	860	482	2 209

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

EFT 01 : Amortissements et Provisions

Libelle	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Dotations aux amortissements	254 744	174 529	410 603
Dotations aux provisions	60 000	23 907	91 288
Dotation de résorption de CAR	68 514	2 500	55 911
Reprise sur provision	-	-	- 1 700
Reprise sur provisions clients	- 14 946	-	-
Total net	368 312	200 936	556 103

EFT 02 : Variation de stocks

Libelle	30/06/2016	31/12/2015	Variation
Matières Premières	3 048 010	2 561 802	- 486 208
Stocks En Douane	-	455 321	455 321
Stocks Pvc Office	734 784	-	- 734 784
Stock Pièces De Rechanges	140 000	91 305	- 48 695
Produits Finis	2 372 580	1 854 067	- 518 512
Total net	6 295 374	4 962 496	-1 332 878

EFT 03 : Variation de créances clients

Libelle	30/06/2016	31/12/2015	Variation
Clients locaux	1 762 379	2 308 986	546 606
Clients étrangers	2 981 658	494 762	-2 486 895
Clients effets à recevoir	1 206 540	360 472	- 846 069
Clients douteux	244 909	199 855	- 45 054
Clients avances & acomptes	- 37 861	- 12 050	25 811
Clients factures à établir	- 35 000	- 33 417	1 583
Total net	6 122 625	3 318 607	- 2 804 017

EFT 04 : Variation de autres actifs courants et des placements

Libelle	30/06/2016	31/12/2015	Variation
Personnels avances et prêts	13 821	-	- 13 821
Etat, Subvention à recevoir	6 000	69 405	63 405
Report d'impôt direct IS	39 830	28 591	- 11 239
Report de TVA	193 815	-	- 193 815
Avance TFP	-	-	-
Consignations compagnie	55 268	56 068	800
Fonds de garantie	-	37 084	37 084
Autres débiteurs divers	60 208	70 201	9 993
Total Brut	368 942	261 348	- 107 593

EFT 05 : Variation de fournisseurs

Libelle	30/06/2016	31/12/2015	Variation
Fournisseurs d'exploitations locaux	330 874	259 548	71 326
Fournisseurs d'exploitations étrangers	1 016 901	596 740	420 161
Fournisseurs effet à payer	1 191 365	292 868	898 497
Fournisseurs débiteurs	- 153 031	- 50 827	- 102 203
Fournisseurs - factures non parvenues	49 242	475 559	- 426 317
Total net	2 435 352	1 573 888	861 463

EFT 06 : Variation de autres passifs courants

Libelle	30/06/2016	31/12/2015	Variation
Rémunérations due aux personnels	139 945	104 756	35 189
Provision pour congés à payer et primes	151 007	142 648	8 359
Etats impôt et taxe - retenue à la source	-	-	-
Obligations cautionnées	155 473	62 975	92 497
Etat, autres impôts et taxes	51 861	165 871	- 114 010
Associés Comptes Courants	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-
Dividendes à distribuer	73 424	73 424	-
Charges à payer	204 400	157 190	47 210
CNSS	167 041	97 323	69 718
Total net	943 151	804 188	138 964

EFT 09 : Quote-part de subvention inscrit aux comptes de RT

Libelle	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Quote part subvention d'investissement	6 103	7 953	23 013
Total net	6 103	7 953	23 013

EFT 10 : Intérêts courus

Libelle	31/12/2015	Nouveaux	Remboursement	30/06/2016
Intérêts Courus	26 043	56 588	- 48 086	34 545
Total net	26 043	56 588	- 48 086	34 545

EFT 12 : Encaissement et décaissement pour acquisition ou cession des immobilisations corporelles et incorporelles

Libelle	Valeurs Bruts au 31/12/2015	Acquisitions	Valeurs Bruts au 30/06/2016
<u>Immobilisations incorporelles</u>			
* Sites web	15 000	4 401	19 401
* Logo	481	-	481
* Logiciels	35 023	-	35 023
<u>Sous-totaux 1</u>	50 504	4 401	54 904
<u>Immobilisations corporelles</u>			
* Terrains	174 152	668 944	843 096
* Constructions	2 018 115	-	2 018 115
* Matériels industriels	2 823 795	331 296	3 155 091
* Outillage industriels	26 875	1 433	28 308
* Matériels de transport	498 055	155 617	653 672
* Matériels informatiques	106 211	23 911	130 122
* Installations générales	143 195	4 230	147 425
* Equipements de bureau	96 363	8 036	104 399
* Constructions encours	-	25 400	25 400
<u>Sous-totaux 2</u>	5 886 761	1 218 866	7 105 628
Totaux	5 937 265	1 223 267	7 160 532

Ce solde est ajusté par la variation de solde des fournisseurs d'immobilisation.

Libelle	30/06/2016	31/12/2015	Variation
Fournisseurs d'immobilisation débiteurs	312 985	415 408	- 102 423
Fournisseurs d'immobilisations	- 422 382	- 40 328	- 382 054
Total net	- 109 397	375 080	- 484 477

EFT 13 : Encaissement et décaissement pour acquisition ou cession des immobilisations financières

Libelle	30/06/2016	31/12/2015	Variation
Dépôts et cautionnements versés	20 426	16 630	- 3 796
Total net	20 426	16 630	-3 796

EFT 15 : Dividendes et autres distributions

Dividendes	
Situation au 31/12/2015	73 424
1. AGO du 30/01/2015	
*Dividendes	312 108
2. Dividendes distribués	- 312 108
Situation au 30/06/2016	73 424

EFT 17 : Encaissements et remboursements d'emprunt

	Nouveau	Remboursement
ATL	-	- 8 356
BFPME	-	- 55 427
STB	-	- 23 099
TLG	-	- 3 849
ZITOUNA	1 040 492	- 677 695
CREDIT ESCOMPTE EFFET	-	- 497 558
CREDIT FACTORING	-	- 67 003
FINANCEMENT DEVISE	882 914	-
FINANCEMENT STOCKS	2 410 000	- 988 000
OBLIGATION	-	- 62 602
Total général	4 333 405	-2 383 589

EFT 18 : Trésorerie à la clôture de l'exercice

Libelle	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Chèques en coffre	1 225 651	794 504	1 079 080
EFFETS A L'ESCOMPTE	-	-	497 558
CH CHEZ FACTORING	-	-	67 003
Banques	512 683	116 724	1 012 667
Caisse	219	1 282	1 585
Banques	- 507 034	- 448 687	- 31 543
Total net	1 231 520	463 823	2 626 349

ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 30/06/2016

Type d'engagement	Banques	N° du contrat	Valeur totale en DT 30/06/2015	Valeur totale en DT 30/06/2016	Tiers	Entreprises liées	Associés	Provisions	Restant dû 30/06/2015	Restant dû 30/06/2016	Commentaires
* Engagements donnés: Garanties réelles: -Nantissement	STB	52077-891056715	323 382	323 382					69 296	23 099	
		ESCOMPTE EFFETS	497 558	497 558					0	0	
		FINANCEMENT DEVISES	0	0					855 805	653 140	
		PFE							1 086 617	732 000	
		FINANCEMENT DE STOCKS	50 000	50 000					0	50 000	
	BFPME	20000602	134 316	134 316					28 782	9 594	
		20000606	150 000	150 000					135 000	120 000	
Total 1			1 155 256	1 155 256				2 175 500	1 587 833		
* Engagements donnés: Garanties réelles: -Nantissement - Hypothèques	BFPME	20000603	90 000	90 000					30 000	15 000	
		20000605	280 000	280 000					116 669	55 003	
Total 2			370 000	370 000				146 669	70 003		
* Engagements donnés: a- Garanties personnelles: - Caution solidaire b-Garanties réelles: -Nantissement -Hypothèques	UNIFACTOR		67 003	67 003					0	0	
	Total 3		67 003	67 003				0	0		
* Engagements donnés: a- Garanties personnelles: - Caution solidaire b-Garanties réelles: -Nantissement -Hypothèques	ZITOUNA	LD14	1 500 000	1 500 000					1 479 931	1 469 800	Caution solidaire et personnel du président directeur général en garantie des crédits consentis au profit de la société. Hypothèques sur le terrain propriété de la société situé au sein de la zone industrielle de Medjez EL BEB 2 d'une superficie de 2780 m ² en garantie des crédits consentis au profit de la société ;
	ATTIJARI	FINANCEMENT	532 230	532 230					1 002 924	818 606	
		OBLIGATIONS BANCAIRES	67 003	67 003					16 771	0	
		PFE							210 000	690 000	
		MCNE			229 774				679 899	229 774	
Total 4		2 299 233	2 529 006				3 589 525	3 408 179			
* Engagements donnés: a- Garanties réelles:		339270	58 500	0				4 665	0	6362-TU-149	
		436940	34 650	34 650				11 420	5 019	9194-TU-169	
		385450	37 921	37 921				12 117	4 048	8071-TU-156	

ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 30/06/2016

Type d'engagement	Banques	N° du contrat	Valeur totale en DT 30/06/2015	Valeur totale en DT 30/06/2016	Tiers	Entreprises liées	Associés	Provisions	Restant dû 30/06/2015	Restant dû 30/06/2016	Commentaires
-autres garanties		385280	20 798	20 798					6 027	2 346	6048-TU-156
		LD1331000007	49 033	49 033					31 758	23 100	3830-TU-169
		LD1315000050	40 068	40 068					22 485	15 122	CHARIOT
		LD1334600020	66 658	66 658					44 113	32 421	9765-TU-169 & 9764-TU-169
	ZITOUNA	LD1412600066	34 829	34 829					25 512	19 635	8477-TU-172
		LD1507800058	45 583	45 583					39 903	33 423	6959-TU-180
		LD1513900071	24 441	24 441					21 697	16 812	2575-TU-181
		LD1602800036	0	48 284					0	41 053	8846-TU-186
	ATTIJARI	513220		57 633					0	47 439	IVECO
		513190		49 700					0	41 318	FLUENCE
	TLG	109684	41 300	41 300					22 475	14 951	3432-TU-141
Total 5			453 781	550 898					242 171	296 688	
Total Général			4 345 272	4 672 163					6 153 865	5 362 703	

SOCIETE « OFFICE PLAST SA »
RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
États financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2016

Messieurs les Actionnaires de la société « OFFICE PLAST SA »,

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la société « **OFFICE PLAST SA** », arrêté au 30 juin 2016 ainsi que du compte de résultat et de l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principaux méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère à cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2016, ainsi que sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 19 août 2016

Le Commissaire aux comptes

Rachid NACHI

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT

« TUNINVEST-SICAR »

Siège social : Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

La Société TUNINVEST SICAR publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2016, accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes : Mr Walid BEN SALAH (DELTA CONSULT).

BILAN AU 30 JUIN 2016
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30 Juin		31 Décembre
		2016	2015	2015
ACTIFS				
ACTIFS NON COURANTS				
Immobilisations financières		3 806 168	3 806 168	3 806 168
Moins : provisions		(860 100)	(860 100)	(860 100)
	3	2 946 068	2 946 068	2 946 068
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		2 946 068	2 946 068	2 946 068
ACTIFS COURANTS				
Autres actifs courants	4	1 817 464	1 515 645	1 228 190
Placements et autres actifs financiers	5	3 274 167	4 430 970	4 754 842
Liquidités et équivalents de liquidités		1 853	7 096	592
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		5 093 484	5 953 710	5 983 624
TOTAL DES ACTIFS		8 039 552	8 899 778	8 929 692

BILAN AU 30 JUIN 2016
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30 Juin		31 Décembre
		2016	2015	2015
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		966 000	966 000	966 000
Réserves		483 000	483 000	483 000
Résultats reportés		3 814 858	5 034 080	5 034 080
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>5 263 858</u>	<u>6 483 080</u>	<u>6 483 080</u>
Résultat de la période		193 097	732 758	(736 222)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	6	<u>5 456 955</u>	<u>7 215 838</u>	<u>5 746 858</u>
PASSIFS				
PASSIFS NON COURANTS				
Provision pour risques et charges	7	1 753 054	-	1 753 054
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		<u>1 753 054</u>	<u>-</u>	<u>1 753 054</u>
PASSIFS COURANTS				
Autres passifs courants	8	829 543	1 683 940	1 429 780
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>829 543</u>	<u>1 683 940</u>	<u>1 429 780</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>8 039 552</u>	<u>8 899 778</u>	<u>8 929 692</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u>		<u>31 Décembre</u>
		<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2015</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus des titres	9	291 202	901 257	1 040 316
Autres revenus	10	248	85	725
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>291 450</u>	<u>901 342</u>	<u>1 041 041</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges nettes sur cession de titres	11	670	1 720	244
Autres charges d'exploitation	12	57 828	152 232	207 404
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>58 498</u>	<u>153 952</u>	<u>207 648</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>232 952</u>	<u>747 390</u>	<u>833 393</u>
Dotation aux provisions pour élément exceptionnel		-	-	(1 753 054)
Autres gains ordinaires		-	-	277 265
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>232 952</u>	<u>747 390</u>	<u>(642 396)</u>
Impôts sur les sociétés		(39 855)	(14 631)	(93 826)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u>193 097</u>	<u>732 758</u>	<u>(736 222)</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

		30 Juin		31 Décembre
	Notes	2016	2015	2015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Résultat net		193 097	732 758	(736 222)
Ajustements pour :				
Dotations aux provisions		-	-	1 753 054
Variations des :				
Autres actifs courants	4	(589 274)	(915 847)	(628 393)
Placements et autres actifs financiers	5	1 480 675	1 044 366	720 494
Autres passifs courants	8	(600 237)	111 287	(142 873)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		484 261	972 564	966 060
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions	6	(483 000)	(966 000)	(966 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(483 000)	(966 000)	(966 000)
Variation de trésorerie		1 261	6 564	60
Trésorerie au début de la période		592	532	532
Trésorerie à la clôture de la période		1 853	7 096	592

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Tunisienne d'Investissement est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 2 Mars 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, avec un capital de D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 Mai 1998 a décidé la transformation de « TUNINVEST – SICAF » en société d'investissement à capital risque. En conséquence la société prend la dénomination de « TUNINVEST – SICAR »

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 avril 2004 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 10.000.000 à D : 7.850.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 1.000.000 d'actions en la ramenant de 10,000 Dinars à 8,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 2,000 Dinars par action.
- L'annulation de 18.750 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.850.000, soit 981.250 actions de 8,000 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 mai 2005 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7 850 000 à D : 7.350.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 981.250 d'actions en la ramenant de 8,000 dinars à 7,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 0,500 Dinars par action.
- L'annulation de 1.250 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.350.000, soit 980 000 actions de 7,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2006 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7 350 000 à D : 6.279.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 980.000 d'actions en la ramenant de 7,500 dinars à 6,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinars par action.
- L'annulation de 14.000 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 6.279.000, soit 966 000 actions de 6,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 10 mai 2007 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 6.279.000 à D : 4.830.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 6,500 dinars à 5,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,500 Dinars par action.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2010 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 4.830.000 à D : 1.932.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 5,000 dinars à 2,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 3,000 Dinars par action.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17 juin 2011 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 1.932.000 à D : 966.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 2,000 dinars à 1,000 Dinar et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinar par action.

La société a pour objet, la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

La société est régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée par les lois n° 92-113 du 23 Novembre 1992, n° 95-87 du 30 Octobre 1995, n° 2001-83 du 24 juillet 2001, n°2001-91 du 7 Août 2001, n° 2003-80 du 29 Décembre 2003 et n° 2008-78 du 22 Décembre 2008 et le décret-loi n°2011-99 du 21 octobre 2011.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

En vertu de l'article 48 § VII quater, la société est autorisée à déduire du bénéfice imposable les plus-values provenant des opérations de cession ou de rétrocessions des titres qui remplissent les conditions suivantes :

- Les actions et les parts sociales souscrites ou acquises dans le cadre du paragraphe I de l'article 48 nonies du code de l'IRPP et de l'IS, lorsque la cession ou la rétrocession a lieu après l'expiration de la cinquième année suivant celle de leur acquisition, et ce, dans la limite de 50% de la plus-value réalisée ;
- Les actions et les parts sociales souscrites ou acquises dans le cadre du paragraphe III de l'article 48 nonies du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, les plus-values provenant de la cession des actions et des parts sociales souscrites ou acquises avant la date de promulgation du décret-loi n° 2011-100 du 21 octobre 2011, sont déductibles en totalité.

En matière de taxe sur la valeur ajoutée, la société a opté en 1998 pour l'assujettissement partiel.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Portefeuille titres

Les titres de participation et les titres immobilisés sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Le prix d'acquisition est réduit d'une part de dividendes lorsqu'il est clairement démontré que ces derniers représentent une distribution sur des bénéfices définitivement réalisés à la date d'acquisition et ce indépendamment de la décision de distribution qui pourrait être postérieure à cette date.

Cette méthode, même si elle traduit de manière fiable la substance et la réalité économique des opérations, constitue néanmoins une dérogation aux dispositions du § 9 de la norme comptable 07 relative aux placements qui prévoit que le coût d'acquisition n'inclut que la part de dividendes dont la décision de distribution est antérieure à la date d'acquisition.

2-2 : Les titres de placement

Les titres de placements sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

A la clôture de l'exercice, les plus-values potentielles ne sont pas constatées en produits sauf, en ce qui concerne les titres SICAV.

Les moins-values latentes affectent le résultat de l'exercice, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2016	2015	2015
Titres de participation	3 206 068	3 206 068	3 206 068
Titres immobilisés	500 100	500 100	500 100
Obligations de l'Etat	100 000	100 000	100 000
Montant brut	<u>3 806 168</u>	<u>3 806 168</u>	<u>3 806 168</u>
A déduire :			
Provisions (A)	(860 100)	(860 100)	(860 100)
Montant net	<u>2 946 068</u>	<u>2 946 068</u>	<u>2 946 068</u>

A/ PROVISIONS

L'analyse des provisions se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2016	2015	2015
- Provisions sur titres de participation	600 000	600 000	600 000
- Provisions sur titres immobilisés	260 100	260 100	260 100
	<u>860 100</u>	<u>860 100</u>	<u>860 100</u>

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 30 JUIN 2016

I- Titres de participation

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cours moyen d'achat</u>	<u>Valeur d'acquisition</u>	<u>Type de transaction</u>	<u>% détenu</u>
* Société les Ateliers Mécaniques Industriels "AMI"	158 339	10,000	3,158	500 000	Souscription et actions gratuites	26,39%
* Société TUNISAVIA	366 153	10,000	3,078	1 127 185	Achat en bourse et actions gratuites	14,19%
* Société Industrielle de Lingerie "SIL"	39 900	10,000	13,659	545 000	Souscription, achat en bourse et actions gratuites	22,16%
* Société Hydrosol Fondation	10 994	100,000	20,565	226 097	Souscription, achat en bourse et actions gratuites	17,74%
* Société AMI Commerciale	10 000	10,000	10,000	100 000	Souscription	6,67%
* Société TUNIFRESH	50	100,000	100,000	5 000	Souscription	1,72%
* Société FUCHI-KA	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription	13,33%
* Société PC RETAIL OUT LET	1	100,000	100,000	100	Souscription	0,10%
* Société IGL DISTRIBUTION	1	100,000	100,000	100	Souscription	0,01%
* Société SOTUPA	110 203	5,000	5,243	577 814	Souscription et actions gratuites	8,41%
* Société Informatique et Génie Logiciel Industrie	33 828	5,000	2,210	74 772	Souscription et actions gratuites	3,45%
				3 206 068		

ETATS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 30 JUIN 2016 (SUITE)

II- Titres Immobilisés

<u>Emetteur</u>	<u>Nature du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cours moyen d'achat</u>	<u>Valeur d'acquisition</u>	<u>Type de transaction</u>
* Société Les grands magasins spécialisés "Kinderland"	Obligation convertible	30 000	10,000	10,000	300 000	Souscription et achat en bourse
* Société Les grands magasins spécialisés "GSM"	Action	15 010	10,000	10,000	150 100	Souscription
* Société FUCHI-KA	Certificat d'investissement	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription
<u>Total des titres immobilisés</u>					500 100	

Note 4 : AUTRES ACTIFSCOURANTS

Le détail des autres actifs courants se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre	Variation
	2016	2015	2015	
- Etat, impôts différés	81 825	199 460	120 393	38 568
- Etat, TVA à reporter	166	166	166	-
- Avance sur taxation d'office (a)	1 521 725	504 345	1 104 345	(417 380)
- VISUAL 2 M Industrie	149 656	149 656	149 656	-
- FUCHI-KA	116 000	116 000	116 000	-
- Autres comptes débiteurs	14 258	14 258	14 258	-
- Produits à recevoir (b)	237 859	835 784	32 353	(205 506)
- Charges constatées d'avances	4 956	4 956	-	(4 956)
Montant brut	<u>2 126 445</u>	<u>1 824 626</u>	<u>1 537 171</u>	<u>(589 274)</u>
A déduire				
- Provisions (c)	<u>(308 981)</u>	<u>(308 981)</u>	<u>(308 981)</u>	
Montant net	<u>1 817 464</u>	<u>1 515 645</u>	<u>1 228 190</u>	

(a) Ce montant a été payé dans le cadre de l'opération de contrôle fiscal couvrant la période allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2007, qui a fait l'objet d'un arrêté de taxation d'office portant sur un montant de D : 2.743.838 dont D : 1.222.111 de pénalités.

Le tribunal de première instance de Tunis a confirmé cet arrêté après la révision du montant réclamé, en le ramenant à D : 2.459.579.

La société a interjeté appel devant la cour d'appel de Tunis, après avoir pris l'engagement de payer le montant réclamé à raison de D : 100.000 par mois (mai 2015 - octobre 2017).

Néanmoins, la société a été admise à bénéficier des remises des pénalités prévues par les dispositions de l'article 66 de la loi des finances pour l'année 2016. De ce fait, le reliquat du principal soit D : 417.380 a été intégralement payé en 2016.

(b) Le montant de D : 237.859, correspond principalement aux dividendes décidés par les assemblées générales ordinaires des sociétés dans lesquelles la société TUNINVEST-SICAR détient des participations.

(c) Les provisions se détaillent comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2016	2015	2015
- Provisions Prêt VISUAL 2M Industrie	149 656	149 656	149 656
- Provisions Prêt FUCHI-KA	116 000	116 000	116 000
- Provisions intérêts prêt VISUAL 2M Industrie	41 934	41 934	41 934
- Autres	1 391	1 391	1 391
Total	<u>308 981</u>	<u>308 981</u>	<u>308 981</u>

NOTE 5 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

L'analyse des placements et autres actifs financiers se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre	Variation
	2016	2015	2015	
- Actions	744	744	744	-
- Titres SICAV				
* Tunisie Sicav	3 222 768	4 218 631	4 292 044	1 069 276
* Amen première	22 278	183 742	433 791	411 513
* Sicav Amen	18 851	18 197	18 524	(327)
* Amen Trésor	9 526	9 656	9 739	213
TOTAL	3 274 167	4 430 970	4 754 842	1 480 675

NOTE 6 :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

PERIODE CLOSE LE 30 JUIN 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2014	966 000	483 000	5 345 818	654 262	7 449 080
Affectations approuvées par l'AGO du 29 Mai 2015			654 262	(654 262)	-
Distribution des Dividendes			(966 000)		(966 000)
Résultat de la période close le 30 Juin 2015				732 758	732 758
Solde au 30 Juin 2015	966 000	483 000	5 034 080	732 758	7 215 838
Résultat de la période close le 30 Juin 2015 (annulation)				(732 758)	(732 758)
Bénéfice net de l'exercice 2015				(736 222)	(736 222)
Solde au 31 Décembre 2015	966 000	483 000	5 034 080	(736 222)	5 746 858
Affectations approuvées par l'AGO du 01 Juin 2016			(736 222)	736 222	-
Distribution des Dividendes			(483 000)		(483 000)
Résultat de la période close le 30 Juin 2016				193 097	193 097
Solde au 30 Juin 2016	966 000	483 000	3 814 858	193 097	5 456 955

Note 7 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Cette provision a été constituée pour se prémunir totalement contre les risques rattachés à l'opération de contrôle fiscal couvrant la période allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2007.

Elle couvre le montant en principal de l'arrêté de taxation d'office soit de D : 1.521.723 et le crédit d'impôt au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331.

Note 8 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le détail des autres passifs courants se présente comme suit :

	30 Juin		31	Variation
	2016	2015	Décembre 2015	
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers				
- Etat, autres impôts et taxes à payer	3 072	5 419	128	2 944
- Avances reçues sur cessions des immobilisations financières	240 000	240 000	240 000	-
- Diverses charges à payer	(a) 575 993	1 423 451	1 180 127	(604 134)
- Crédoiteurs divers	10 478	15 069	9 525	953
<u>Total</u>	<u>829 543</u>	<u>1 683 940</u>	<u>1 429 780</u>	<u>(600 237)</u>

(a) Les montants enregistrés sous cette rubrique englobent principalement et pour un total de D : 551.642, le solde de la rémunération variable de la société "Tuninvest Finance Group", non encore servi et se rapportant aux exercices 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015.

La rémunération variable de la société "Tuninvest Finance Group" relative au premier semestre de l'exercice 2016, et qui est fonction du rendement effectif des capitaux investis, s'élève à D : 12.024.

Note 9 : REVENUS DES TITRES

L'analyse des revenus des titres se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2016	2015	2015
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers			
- Dividendes des titres de participation	208 619	803 449	860 02
- Dividendes des titres SICAV	1 245	2 753	2 75
- Plus-values sur titres SICAV	78 267	88 922	171 38
- Revenus de l'emprunt obligataire national	3 071	6 134	6 15
<u>Total</u>	<u>291 202</u>	<u>901 257</u>	<u>1 040 31</u>

Note 10 : AUTRES REVENUS

Les autres revenus englobent :

	30 Juin		31 Décembre
	2016	2015	2015
- Intérêts des comptes courants	248	85	725
<u>Total</u>	<u>248</u>	<u>85</u>	<u>725</u>

Note 11 : CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE TITRES

Le détail des charges nettes sur cessions de titres se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2016	2015	2015
- Moins-value réalisées sur cession des titres SICAV	-	-	32
- Moins-value latentes sur titres SICAV	670	1 508	-
- Pertes de change	-	212	212
<u>Total</u>	<u>670</u>	<u>1 720</u>	<u>244</u>

Note 12 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2016	2015	2015
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	36 664	130 573	176 339
- Publicités, publications et relations publiques	3 839	2 302	4 856
- Frais de négociation des titres	3 643	4 512	7 168
- Services bancaires et assimilés	92	137	252
- Jetons de présence	11 000	11 000	11 000
- T.C.L	583	1 701	2 082
- Cotisations et dons	2 000	2 000	4 000
- Droit d'enregistrement et de timbre	7	7	-
- Autres charges	-	-	1 707
<u>Total</u>	<u>57 828</u>	<u>152 232</u>	<u>207 404</u>

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2016**

Messieurs les actionnaires de la société TUNINVEST SICAR

1- Introduction

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 01 juin 2016 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Société Tunisienne d'investissement à capital risque « TUNINVEST – SICAR » au 30 juin 2016, tels qu'annexées au présent avis et faisant apparaître à cette date des capitaux propres positifs de D : 5.456.955, y compris un résultat bénéficiaire de D : 193.097.

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la société TUNINVEST SICAR au 30 juin 2016, ainsi que le compte de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

2- Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

3- Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « TUNINVEST SICAR » au 30 juin 2016, ainsi que de sa performance financière et des flux de

trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4- Paragraphe d'observation

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 2007.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2008 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.752.662 dont D : 1.230.939 de pénalités.

La société a formulé son opposition en janvier 2009 quant aux résultats de la vérification fiscale, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société touchant des questions de fond et concernant notamment le champ d'intervention de la SICAR, la période de prescription retenue et la prise en compte des moins-values effectives dans le calcul du résultat imposable.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juin 2009.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en septembre 2010 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.743.838 dont D : 1.222.115 de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis qui a désigné un expert judiciaire pour examiner les dossiers de participations, objet du litige.

Par jugement en date du 11 mars 2015, le tribunal de première instance de Tunis a confirmé l'arrêté de taxation d'office après la révision du montant réclamé, qui a été ramené à D : 2.459.579.

En date du 19 mai 2015, la société a interjeté appel devant la cour d'appel de Tunis, après avoir pris l'engagement de payer le montant réclamé à raison de D : 100.000 par mois (mai 2015 - octobre 2017). Néanmoins, la société a été admise à bénéficier des remises des pénalités prévues par les dispositions de l'article 66 de la loi de finance pour l'année 2016. De ce fait, le reliquat du principal soit D : 417.380 a été payé intégralement en 2016.

La société a provisionné, en 2015, la totalité du risque rattaché au redressement en question, soit D : 1.753.054.

A la date de signature du présent rapport, l'affaire portée devant les tribunaux suit encore son cours.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 15 Août 2016

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

SICAV TRESOR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2016

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2016

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR pour la période allant du 1^{er} avril au 30 Juin 2016, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV TRESOR, comprenant le bilan au 30 juin 2016, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR arrêtés au 30 juin 2016, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Autres obligations légales et réglementaires

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les emplois en portefeuille titres au 30 Juin 2016, représentent 83,11% du total actif dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 16,89% de l'actif total au 30 Juin 2016. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du septembre 2001.
- Comme il ressort des états financiers, la société « SICAV TRESOR » emploie 12,51 % de son actif en titres émis (Certificats de dépôts) ou titres garantis (Emprunts Obligataires) par la «BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 31 juillet 2016

Le Commissaire aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILANS COMPARES		NOTE	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	323 309 177,562	395 242 326,891	388 949 200,375
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		62 494 645,064	81 895 085,088	73 241 879,014
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		254 759 656,098	307 336 036,903	309 601 597,161
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPCVM)		6 054 876,400	6 011 204,900	6 105 724,200
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	65 695 574,017	82 198 870,198	20 829 149,448
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		65 440 716,836	82 198 689,190	20 828 656,960
AC2-B	DISPONIBILITES		254 857,181	181,008	492,488
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	0,000	472,668	0,000
TOTAL ACTIF			389 004 751,579	477 441 669,757	409 778 349,823
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	158 943,051	197 224,815	183 020,463
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	86 654,625	96 391,835	107 397,687
TOTAL PASSIF			245 597,676	293 616,650	290 418,150
ACTIF NET			388 759 153,903	477 148 053,107	409 487 931,673
CP1	CAPITAL	CP1	381 256 393,934	467 852 944,403	393 983 085,186
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	7 502 759,969	9 295 108,704	15 504 846,487
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		2 041,765	2 219,098	1 871,152
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		7 830 989,777	11 121 667,062	19 880 149,275
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-330 271,573	-1 828 777,456	-4 377 173,940
ACTIF NET			388 759 153,903	477 148 053,107	409 487 931,673
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			389 004 751,579	477 441 669,757	409 778 349,823

ETATS DE RESULTAT COMPARES

		Période du	Période du	Période du	Période du		
Note		01/04/2016	01/01/2016	01/04/2015	01/01/2015	31/12/2015	
		au	au	au	au		
		30/06/2016	30/06/2016	30/06/2015	30/06/2015		
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	3 765 204,084	7 726 882,262	5 221 372,970	10 500 357,122	19 160 125,619
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		755 490,809	1 568 756,480 (*)	1 020 992,089	2 036 203,288	3 889 929,980
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		2 815 396,475	5 963 808,982 (*)	3 991 567,781	8 255 340,734	15 061 382,539
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPCVM)		194 316,800	194 316,800	208 813,100	208 813,100	208 813,100
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	777 976,114	1 386 713,091	937 338,427	2 406 686,728	3 960 781,035
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		32 593,144	68 904,858	99 260,296	208 919,748	312 169,973
PR2-B	REVENUS DES BILLETS DE TRESORERIE		0,000	0,000	87 690,343	227 022,182	244 550,256
PR2-C	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		459 434,037	876 286,698	501 503,404	1 205 158,387	1 986 412,110
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		285 948,933	441 521,535	248 884,384	765 586,411	1 417 648,696
	REVENUS DES PLACEMENTS		4 543 180,198	9 113 595,353	6 158 711,397	12 907 043,850	23 120 906,654
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-502 118,804	-1 033 515,966	-678 527,884	-1 453 618,702	-2 622 097,410
	REVENU NET DES PLACEMENTS		4 041 061,394	8 080 079,387	5 480 183,513	11 453 425,148	20 498 809,244
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-121 568,461	-249 089,609	-156 241,902	-331 758,086	-618 659,969
	RESULTAT D'EXPLOITATION		3 919 492,933	7 830 989,778	5 323 941,611	11 121 667,062	19 880 149,275
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-332 129,070	-330 271,573	-1 974 006,063	-1 828 777,456	-4 377 173,940
	SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3 587 363,863	7 500 718,205	3 349 935,548	9 292 889,606	15 502 975,335
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		332 129,070	330 271,573	1 974 006,063	1 828 777,456	4 377 173,940
PR4-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		-387 227,280	-21 501,095	-933 372,980	-1 105 123,406	-1 643 403,106
PR4-C	+/- VALUES REALISEES/CESSION TITRES		6 603,617	-577 679,289	500 056,359	497 220,357	475 442,833
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		0,000	0,000	0,000	0,000	-2 843,537
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 538 869,270	7 231 809,394	4 890 624,990	10 513 764,013	18 709 345,465

(*) Retraité pour des besoins de comparabilité suite au reclassement des intérêts de l'emprunt national.

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2016 AU 30-06-2016**

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du	Période du	31/12/2015
	01/04/2016	01/01/2016	01/04/2015	01/01/2015	
	au 30/06/2016	Au 30/06/2016	au 30/06/2015	au 30/06/2015	
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	3 538 869,270	7 231 809,394	4 890 624,990	10 513 764,013	18 709 345,465
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	3 919 492,933	7 830 989,778	5 323 941,611	11 121 667,062	19 880 149,275
AN1-B VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-387 227,280	-21 501,095	-933 372,980	-1 105 123,406	-1 643 403,106
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	6 603,617	-577 679,289	500 056,359	497 220,357	475 442,833
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	0,000	0,000	0,000	0,000	-2 843,537
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-14 587 141,374	-14 587 141,374	-18 372 108,432	-18 372 108,432	-18 372 108,432
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-29 666 977,408	-13 373 445,789	-156 520 834,208	-119 339 437,277	-195 195 140,163
SOUSCRIPTIONS	142 733 611,461	279 874 587,981	189 290 157,385	348 594 246,493	576 272 205,327
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	139 925 900,000	273 019 600,000	185 098 000,000	339 032 700,000	562 887 400,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	-1 846 571,976	-3 495 797,947	-1 933 741,351	-3 461 998,836	-6 045 521,628
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	2 568 662,328	7 742 717,476	3 335 866,787	9 469 347,399	9 470 397,585
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX EN COURS(S)	2 085 621,109	2 608 068,452	2 790 031,949	3 554 197,930	9 959 929,370
RACHATS	-172 400 588,869	-293 248 033,770	-345 810 991,593	-467 933 683,770	-771 467 345,490
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-168 081 900,000	-285 308 100,000	-334 736 600,000	-452 712 200,000	-750 756 900,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	2 200 240,502	3 656 787,079	3 461 048,464	4 633 595,010	8 100 159,346
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-4 101 179,192	-8 658 380,824	-9 771 402,045	-14 472 103,394	-14 473 501,526
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX EN COURS(R)	-2 417 750,179	-2 938 340,025	-4 764 038,012	-5 382 975,386	-14 337 103,310
VARIATION DE L'ACTIF NET AN4 ACTIF NET	-40 715 249,513	-20 728 777,770	-170 002 317,650	-127 197 781,696	-194 857 903,130
AN4-A DEBUT DE PERIODE	429 474 403,416	409 487 931,673	647 150 370,757	604 345 834,803	604 345 834,803
AN4-B FIN DE PERIODE	388 759 153,903	388 759 153,903	477 148 053,107	477 148 053,107	409 487 931,673
AN5 NOMBRE D' ACTIONS					
AN5-A DEBUT DE PERIODE	4 147 031	3 988 356	6 226 642	5 867 051	5 867 051
AN5-B FIN DE PERIODE	3 865 471	3 865 471	4 730 256	4 730 256	3 988 356
VALEUR LIQUIDATIVE					
A- DEBUT DE PERIODE	103,561	102,670	103,932	103,006	103,006
B- FIN DE PERIODE	100,572	100,572	100,871	100,871	102,670
AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,49%	3,50%	3,56%	3,62%	3,54%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
PERIODE DU 01.01.2016 AU 30.06.2016

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 30-06-2016 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition.

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 30.06.2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Toutefois, la décote sur acquisition est amortie d'une manière constante jusqu'à la date de l'échéance. Elle est constatée en déduction du prix de revient. La partie amortie est soustraite des sommes non distribuables.

Ladite décote constituant une moins-value potentielle est portée directement, en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît comme composante du résultat net de la période.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30-06-2016.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1 Note sur le portefeuille titres:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 30.06.2016</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
AC1-A. Obligations de sociétés		61.036.940,904	62.494.645,064	16,08
AIL 2012/1	30.000	600.000,000	603.720,000	0,16
AIL 2013/1	10.000	400.000,000	401.904,000	0,10
AIL 2014/1	10.000	800.000,000	842.888,000	0,22
AMEN BANK 2006	20.000	200.000,000	203.680,000	0,05
AMEN BANK 2009 A	30.000	1.799.400,000	1.858.344,000	0,48
AMEN BANK 2009 B	30.000	1.799.400,000	1.856.904,000	0,48
AMEN BANK 2010 SUB	50.000	3.332.500,000	3.450.620,000	0,89
AMEN BANK 2011/1 SUB	30.000	1.800.000,000	1.866.960,000	0,48
AMEN BANK2008	10.000	600.000,000	603.776,000	0,16
ATB 2007/1(20 ANS)	20.000	1.100.000,000	1.105.552,000	0,28
ATB 2007/1(25 ANS)	31.000	1.983.552,000	1.993.943,200	0,51
ATB 2009/A2	15.000	562.500,000	565.200,000	0,15
ATB 2009/B1	5.000	400.000,000	402.100,000	0,10
ATL 2010/2	10.000	400.000,000	408.792,000	0,11
ATL 2011	15.000	900.000,000	917.088,000	0,24
ATL 2012/1	10.000	200.000,000	200.832,000	0,05
ATL 2013/1	10.000	800.000,000	808.344,000	0,21
ATL 2014/1	5.000	300.000,000	305.088,000	0,08
ATL 2014/3	20.000	1.600.000,000	1.638.016,000	0,42
ATL 2015/1	10.000	1.000.000,000	1.060.744,000	0,27
ATTIJARI BANK 2010	50.000	1.428.500,000	1.455.700,000	0,37
ATTIJARI LEASE 2011	25.000	500.000,000	511.140,000	0,13
ATTIJARI LEASING 2012-1/B	3.400	68.000,000	68.288,320	0,02
ATTIJARI LEASING 2012-1/C	10.000	600.000,000	602.592,000	0,16
ATTIJARI LEASING 2014-1/B	5.000	300.000,000	301.232,000	0,08
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10.000	1.000.000,000	1.011.968,000	0,26
BH 2009	70.000	4.844.000,000	4.946.032,000	1,27
BH 2013/1	10.000	571.000,000	571.256,000	0,15
BNA 2009	10.000	533.100,000	538.460,000	0,14
BTE 2009	50.000	2.000.000,000	2.066.560,000	0,53
BTE 2010	15.000	750.000,000	774.396,000	0,20
BTE 2011/A	20.000	1.200.000,000	1.221.632,000	0,31
BTK 2009	50.000	2.999.046,154	3.042.526,154	0,78
BTK 2014/1SUB	10.000	800.000,000	825.576,000	0,21
CHO 2009/BIAT	7.000	350.000,000	359.408,000	0,09
CHO COMPANY 2009/BIAT	3.000	150.000,000	153.280,800	0,04
CIL 2012/1	20.000	400.000,000	404.896,000	0,10
CIL 2012/2	15.000	600.000,000	611.076,000	0,16
CIL 2014/1	10.000	800.000,000	844.320,000	0,22
CIL 2014/2	10.000	800.000,000	820.464,000	0,21
CIL 2015/1	15.000	1.200.000,000	1.203.216,000	0,31
HL 2013/2A	15.000	900.000,000	917.568,000	0,24
HL 2013/2B	10.000	1.000.000,000	1.019.920,000	0,26
HL 2014/1	10.000	1.000.000,000	1.041.768,000	0,27
MEUBLATEX 2008/BIAT	8.000	160.000,000	165.817,600	0,04
SERVICOM 2012	3.000	120.000,000	121.833,600	0,03
STB 2008/1	50.000	3.400.000,000	3.422.640,000	0,88
STB 2008/2	2.200	130.542,750	132.899,390	0,03

STB 2010/1	10.000	400.000,000	404.528,000	0,10
STB 2011/A	25.000	1.071.000,000	1.093.280,000	0,28
TL 2011/2	20.000	400.000,000	412.800,000	0,11
TL 2011/3	15.000	300.000,000	305.904,000	0,08
TL 2012/1	10.000	200.000,000	200.888,000	0,05
TL 2014/1	5.000	300.000,000	303.028,000	0,08
TL SUB 2013	10.000	400.000,000	403.680,000	0,10
UIB 2009/1A	30.000	1.200.000,000	1.248.192,000	0,32
UIB 2009/1B	40.000	2.399.200,000	2.500.160,000	0,64
UIB 2009/1C	30.000	2.100.000,000	2.193.984,000	0,56
UIB 2011-2	30.000	1.285.200,000	1.310.568,000	0,34
UIB 2011/1A	30.000	1.800.000,000	1.866.672,000	0,48
AC1-B. Emprunts d'Etat		252.143.514,159	254.759.656,098	65,53
Bons du Trésor Assimilables		252.022.998,148	257.567.951,744	66,25
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	17.642	18923595,200	19855382,804	5,11
BTA 5.50% 10/2018	7.832	7579809,600	7828116,186	2,01
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	146.598	151881484,648	153860758,463	39,58
BTA 5.50% 02/2020	360	347580,000	353655,617	0,09
BTA 5.50% 10/2020	10.500	10104050,000	10435677,396	2,68
BTA 6.90-05/2022 (15 ANS)	16.611	17413378,700	17546521,551	4,51
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	48.000	45773100,000	47687839,727	12,27
Variation d'estimation des +/- valeurs du portefeuille BTA			-2.928.995.155	-0,75
EN 2014 CAT. A /5	17.644	120516,011	120699,509	0,03
AC1-C. Autres valeurs (OPCVM)		5678814,516	6054876,400	1,56
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	1.000	1000000,000	1527008,000	0,39
FCP HELION MONEO	1.700	173857,016	172893,400	0,04
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	42.500	4504957,500	4354975,000	1,12
Total portefeuille titres		318859269,579	323309177,562	83,16

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **3.765.204,084 Dinars** du 01.04.2016 au 30.06.2016, contre **5.221.372,970 Dinars** du 01.04.2015 au 30.06.2015 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du	Du	Du	Du	31/12/2015
	01.04.2016	01.01.2016	01.04.2015	01.01.2015	
	Au	Au	Au	Au	
	30.06.2016	30.06.2016(*)	30.06.2015	30.06.2015	
Revenus des obligations de sociétés	755.490,809	1.568.756,480	1.020.992,089	2.036.203,288	3.889.929,980
Revenus des Emprunts d'Etat	2.815.396,475	5.963.808,982	3.991.567,781	8.255.340,734	15.061.382,539
Revenus des OPCVM	194.316,800	194.316,800	208.813,100	208.813,100	208.813,100
TOTAL	3.765.204,084	7.726.882,262	5.221.372,970	10.500.357,122	19.160.125,619

(*) Retraité pour des besoins de comparabilité suite au reclassement des intérêts de l'emprunt national.

AC2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2016, à **65.440.716,836 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme, en Certificats de Dépôt et en dépôt à terme et se détaillant comme suit :

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

<i>Désignation</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 30.06.2016</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Bons du Trésor à Court Terme	3.468	3.375.828,564	3.410.637,951	0,88
BTC 52S-06/09/2016	1.531	1.503.333,631	1.514.129,611	0,39
BTC 52S-08/11/2016	1.937	1.872.494,933	1.896.508,340	0,49

AC2-A-2 Certificats de dépôts :

<i>Désignation</i>	<i>Emetteur</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 30.06.2016</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Certificats de dépôts à moins d'un an	BIAT	96	47.949.400,097	47.971.735,433	12,34
CDP 10J-02/07/2016	BIAT	4	1.997.891,671	1.999.788,917	0,51
CDP 10J-03/07/2016	BIAT	12	5.993.675,012	5.998.733,667	1,54
CDP 10J-04/07/2016	BIAT	8	3.995.783,341	3.998.733,834	1,03
CDP 10J-05/07/2016	BIAT	3	1.498.418,753	1.499.367,001	0,39
CDP 10J-06/07/2016	BIAT	9	4.495.256,259	4.497.626,565	1,16
CDP 10J-07/07/2016	BIAT	23	11.487.877,107	11.492.722,429	2,96
CDP 10J-08/07/2016	BIAT	11	5.494.202,094	5.495.939,860	1,41
CDP 10J-09/07/2016	BIAT	22	10.988.404,189	10.990.720,906	2,83
CDP 10J-10/07/2016	BIAT	4	1.997.891,671	1.998.102,254	0,51

AC2-A-3 Dépôt à Terme :

<i>Désignation</i>	<i>Banque</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 30.06.2016</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Dépôt à Terme	BIAT	2	14.000.000,000	14.058.343,452	3,62
DAT 92J-25/08/2016	BIAT	1	4.000.000,000	4.016.997,698	1,03
DAT 92J-26/08/2016	BIAT	1	10.000.000,000	10.041.345,754	2,58

AC2-B Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2016, à **254.857,181 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

AC 3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation présentent un solde nul au 30.06.2016 contre **472,668 Dinars** au 30.06.2015:

Créance d'exploitation	30.06.2016	30.06.2015	31/12/2015
Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables	0,000	472,668	0,000
TOTAL	0,000	472,668	0,000

PR 2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.04.2016 au 30.06.2016 à **777.976,114 Dinars**, contre **937.338,427Dinars** du 01.04.2015 au 30.06.2015 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01.04.2016 au 30.06.2016	Du 01.01.2016 au 30.06.2016	Du 01.04.2015 au 30.06.2015	Du 01.01.2015 au 30.06.2015	31.12.2015
Revenus des Bons du Trésor à CT	32.593,144	68.904,858	99.260,296	208.919,748	312.169,973
Revenus des Billets de Trésorerie	0,000	0,000	87.690,343	227.022,182	244.550,256
Revenus des Certificats de Dépôt	459.434,037	876.286,698	501.503,404	1.205.158,387	1.986.412,110
Revenus des Autres Placements (Dépôt à terme)	285.948,933	441.521,535	248.884,384	765.586,411	1.417.648,696
TOTAL	777.976,114	1.386.713,091	937.338,427	2.406.686,728	3.960.781,035

CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01.04.2016 au 30.06.2016 à **502.118,804 Dinars** contre **678.527,884 Dinars** du 01.04.2015 au 30.06.2015 et se détaillant comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01.04.2016 au 30.06.2016	Du 01.01.2016 au 30.06.2016	Du 01.04.2015 au 30.06.2015	Du 01.01.2015 au 30.06.2015	31.12.2015
Rémunération du gestionnaire	200.847,520	413.406,384	203.558,366	436.085,613	786.629,227
Rémunération du dépositaire	100.423,764	206.703,198	203.558,366	436.085,613	786.629,227
Rémunération des distributeurs	200.847,520	413.406,384	271.411,152	581.447,476	1.048.838,956
TOTAL	502.118,804	1.033.515,966	678.527,884	1.453.618,702	2.622.097,410

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.04.2016 au 30.06.2016 à **121.568,461 Dinars**, contre **156.241,902 Dinars** du 01.04.2015 au 30.06.2015 et se détaillant comme suit :

<i>Autres charges d'exploitation</i>	<i>Du 01.04.2016 au 30.06.2016</i>	<i>Du 01.01.2016 Au 30.06.2016</i>	<i>Du 01.04.2015 au 30.06.2015</i>	<i>Du 01.01.2015 au 30.06.2015</i>	<i>31.12.2015</i>
Redevance CMF	100.421,629	206.698,764	135.702,884	290.718,123	524.408,788
Impôts et Taxes	11.328,387	22.753,955	12.317,230	25.669,068	46.096,684
Rémunération CAC	6.126,302	12.252,604	5.235,695	11.035,695	27.800,413
Jetons de présence	1.491,763	2.983,526	2.000,000	3.000,000	6.000,000
Charges Diverses	2.200,380	4.400,760	986,093	1.335,200	14.354,084
Total	121.568,461	249.089,609	156.241,902	331.758,086	618.659,969

PA Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2016 à **245.597,676 Dinars**, contre **293.616,650 Dinars** au 30.06.2015 et s'analyse comme suit :

	<i>PASSIF</i>	<i>30.06.2016</i>	<i>30.06.2015</i>	<i>31.12.2015</i>
PA1	Opérateurs créditeurs	158.943,051	197.224,815	183.020,463
PA 2	Autres créditeurs divers	86.654,625	96.391,835	107.397,687
	TOTAL	245.597,676	293.616,650	290.418,150

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30.06.2016, à **158.943,051 Dinars** contre **197.224,815 Dinars** au 30.06.2015 et se détaillant comme suit :

<i>Opérateurs Créditeurs</i>	<i>30.06.2016</i>	<i>30.06.2015</i>	<i>31.12.2015</i>
Gestionnaire	63.577,220	59.167,445	54.906,140
Dépositaire	31.788,611	59.167,445	54.906,140
Distributeurs	63.577,220	78.889,925	73.208,183
TOTAL	158.943,051	197.224,815	183.020,463

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30.06.2016, à **86.654,625 Dinars** contre **96.391,835 Dinars** au 30.06.2015 et se détaillant comme suit :

<i>Autres créditeurs divers</i>	<i>30.06.2016</i>	<i>30.06.2015(*)</i>	<i>31.12.2015(*)</i>
Etat, impôts et taxes	28.770,222	37.332,458	31.453,827
Redevance CMF	31.787,927	39.444,139	36.603,274
Provision pour charges à payer	6.500,760	2.854,143	5.075,422
Rémunération CAC	16.147,026	13.785,753	27.800,000
Jetons de présence	2.983,526	2.975,342	6.000,000
Dividendes à payer des exercices antérieurs	465,164	0,000	465,164
TOTAL	86.654,625	96.391,835	107.397,687

(*) retraité pour les besoins de la comparaison

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 30.06.2016 se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2016 (en nominal)

- Montant : 398.835.600,000 Dinars
- Nombre de titres : 3.988.356
- Nombre d'actionnaires : 4.030

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 273.019.600,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 2.730.196

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 285.308.100,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 2.853.081

Capital au 30.06.2016 : 381.256.393,934 Dinars

- Montant en nominal : 386.547.100,000 Dinars
- Sommes non distribuables (*) : -5.290.706,066 Dinars
- Nombres de titres : 3.865.471
- Nombre d'actionnaires : 3.826

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent au 30.06.2016 à **-5.172.655,597 Dinars** et se détaillent comme suit :

Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-4.852.514,814
1- <u>Résultat non distribuable de la période</u>	-599.180,384
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-21.501,095
+/- values réalisées sur cession de titres.	-577.679,289
2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	160.989,132
Aux émissions	-3.495.797,947
Aux rachats	3.656.787,079
Total sommes non distribuables	-5.290.706,066

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables de la période correspondant au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 30.06.2016 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de la période	: 7.830.989,777 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de la période	: -330.271,573 Dinars
- Sommes distribuables des exercices antérieurs	: 2.041,765 Dinars
SOMMES DISTRIBUABLES	: 7.502.759,969 Dinars

4. AUTRES INFORMATIONS :

<u>4-1 Données par action</u>	<u>30.06.2016</u>	<u>30.06.2015</u>
• Revenus des placements	2,358	2,729
• Charges de gestion des placements	-0,267	(0,307)
• Revenus net des placements	2,090	2,421
• Autres charges d'exploitation	-0,064	(0,070)
• Résultat d'exploitation	2,026	2,351
• Régularisation du résultat d'exploitation	-0,085	(0,387)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	1,940	1,965
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,085	0,387
• Variation des +/- values potentielles/titres	-0,006	(0,234)
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0,149	0,105
RESULTAT NET DE LA PERIODE	1,871	2,223

<u>4-2 Ratios de gestion des placements</u>	<u>30.06.2016</u>	<u>30.06.2015</u>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,249%	0,248%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,060%	0,057%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	1,804%	1,585%

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

4.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV TRESOR est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1er avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV TRESOR ;
- La gestion comptable de SICAV TRESOR ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, payée par SICAV TRESOR en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,15% TTC à 0,20% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2016.

4.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,15% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2016.

4.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV TRESOR et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

4.4 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du 1er janvier 2016.

SICAV AXIS TRESORERIE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2016

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30-06-2016

En notre qualité de commissaire aux comptes de SICAV AXIS TRESORERIE et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2016 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30 juin 2016, tels qu'annexés au présent avis.

Tunis, le 29 Juillet 2016

Le Commissaire aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

BILAN ARRETE AU 30-6-2016
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
<u>ACTIF</u>				
AC1- Portefeuille-titres	3.1	22 260 722	27 190 875	23 975 762
Actions et valeurs assimilées		1 291 400	1 857 175	1 475 225
Obligations et valeurs assimilées		20 969 322	25 333 700	22 500 537
AC2- Placements monétaires et disponibilités		8 068 748	7 074 999	7 373 743
Placements monétaires	3.3	5 462 815	5 613 273	5 421 234
Disponibilités		2 605 933	1 461 726	1 952 509
AC4- Autres actifs	3.5	144	-	1 905
TOTAL ACTIF		30 329 614	34 265 874	31 351 410
<u>PASSIF</u>				
PA1- Opérateurs créditeurs	3.6	25 338	28 246	30 018
PA2- Autres créditeurs divers	3.7	22 932	29 169	28 575
TOTAL PASSIF		48 270	57 415	58 593
<u>ACTIF NET</u>				
CP1- Capital	3.8	29 699 275	33 537 209	30 126 324
CP2- Sommes distribuables		582 069	671 250	1 166 493
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		71	117	105
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		581 998	671 133	1 166 388
ACTIF NET		30 281 344	34 208 459	31 292 817
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		30 329 614	34 265 874	31 351 410

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-04-2016 au 30-06-2016
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-04-16 au 30-06-16	Période du 01-01-16 au 30-06-16	Période du 01-04-15 au 30-06-15	Période du 01-01-15 au 30-06-15	Exercice clos le 31-12-2015
Revenus du portefeuille-titres	3.2	292 314	564 511	363 735	659 145	1 296 712
Dividendes		32 894	32 894	51 825	51 825	51 825
Revenus des obligations et valeurs assimilées		259 420	531 617	311 910	607 320	1 244 887
Revenus des placements monétaires	3.4	79 964	182 841	116 306	202 951	393 912
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		372 278	747 352	480 041	862 096	1 690 624
Charges de gestion des placements	3.9	(69 552)	(142 090)	(78 588)	(159 701)	(321 203)
REVENU NET DES PLACEMENTS		302 726	605 262	401 453	702 395	1 369 421
Autres charges	3.10	(14 664)	(29 063)	(14 366)	(28 170)	(58 667)
RESULTAT D'EXPLOITATION		288 062	576 199	387 087	674 225	1 310 754
Régularisation du résultat d'exploitation		7 136	5 799	(1 812)	(3 092)	(144 366)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		295 198	581 998	385 275	671 133	1 166 388
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(7 136)	(5 799)	1 812	3 092	144 366
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(197 974)	(181 572)	(29 229)	(15 269)	19 149
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		147 876	143 076	(1 631)	8 093	33 771
Frais de négociation de titres		(1 066)	(1 600)	-	(863)	(3 307)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		236 898	536 103	356 227	666 186	1 360 367

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-04-2016 au 30-06-2016
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-04-16 au 30-06-16	Période du 01-01-16 au 30-06-16	Période du 01-04-15 au 30-06-15	Période du 01-01-15 au 30-06-15	Période clos le 31/12/2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	236 898	536 103	356 227	666 186	1 360 367
Résultat d'exploitation	288 062	576 199	387 087	674 225	1 310 754
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(197 974)	(181 572)	(29 229)	(15 269)	19 149
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	147 876	143 076	(1 631)	8 093	33 771
Frais de négociation de titres	(1 066)	(1 600)	-	(863)	(3 307)
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	(920 597)	(920 597)	(993 023)	(993 023)	(993 022)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(809 664)	(626 979)	(954 106)	(1 602 106)	(5 211 929)
a / Souscriptions	17 432 872	29 711 052	21 118 498	34 401 690	63 651 434
Capital	16 945 016	28 703 180	20 511 068	33 314 734	61 772 638
Régularisation des sommes non distribuables	(16 501)	(10 777)	851	5 658	11 324
Régularisation des sommes distribuables	504 357	1 018 649	606 579	1 081 298	1 867 472
b / Rachats	(18 242 536)	(30 338 031)	(22 072 604)	(36 003 796)	(68 863 363)
Capital	(17 503 184)	(29 084 258)	(21 273 989)	(34 702 680)	(66 625 439)
Régularisation des sommes non distribuables	10 549	4 900	(3 373)	(8 380)	(17 727)
Régularisation des sommes distribuables	(749 901)	(1 258 673)	(795 242)	(1 292 736)	(2 220 197)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 493 363)	(1 011 473)	(1 590 902)	(1 928 943)	(4 844 584)
ACTIF NET					
en début de la période	31 774 707	31 292 817	35 799 360	36 137 401	36 137 401
en fin de la période	30 281 344	30 281 344	34 208 458	34 208 458	31 292 817
NOMBRE D'ACTIONS					
en début de la période	292 953	291 241	332 171	338 222	338 222
en fin de la période	287 557	287 557	324 785	324 785	291 241
VALEUR LIQUIDATIVE	105,306	105,306	105,326	105,326	107,446
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,14%	3,48%	4,11%	3,84%	3,89%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30-06-2016

1- Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-06-16 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Principes comptables appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30-06-16 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements en obligations et valeurs similaires non admises à la cote sont évalués à leur coût d'acquisition.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition. Il est à signaler que la SICAV procède depuis le 1er juillet 2011 à l'amortissement linéaire des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables. Ainsi, la différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.3- traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont comptabilisés et présentés sous une rubrique distincte de l'actif figurant au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût d'acquisition.

La contrepartie reçue est comptabilisée et présentée au niveau du passif sous le poste « PA2-Autres créditeurs divers » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « CH 2- Autres charges ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du cessionnaire. La valeur de la contrepartie donnée est comptabilisée et présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires».

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable, La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période, le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

3.1- Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 30-06-2016 de titres OPCVM, d'obligations et de Bons du Trésor Assimilables. Le solde de ce poste s'élève à 22 260 722 dinars et se répartit ainsi :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-06-16	% de l'actif
TITRES OPCVM	51 729	1 292 297	1 291 400	4,26%(*)
FCP AXIS AAA	2 100	215 696	212 982	0,70%
FCP HELION MONEO	1 000	101 374	101 702	0,34%
FCP SALAMETT CAP	45 600	652 399	654 451	2,16%
SANADETT SICAV	3 029	322 828	322 264	1,06%
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	177 060	19 195 815	20 969 323	69,14%
Emprunts d'Etat	5 300	5 275 880	5 386 049	17,76%
BTA 5.6 AOUT 2022	2 100	2 028 960	2 135 304	7,04%
BTA_5.5_03/2019	2 500	2 560 000	2 554 743	8,42%
BTA 6% AVRIL 2024	550	532 405	541 138	1,78%
BTA 6.9% MAI 2022 (15 ANS)	150	154 515	154 864	0,51%
Bons de trésor Zéro Coupon	4 700	2 867 500	4 269 032	14,08%
BTZC_OCTOBRE_2016	4 700	2 867 500	4 269 032	14,08%
Emprunt National	60	3 245	3 274	0,01%
EMP NAT 2014/A	28	189	190	0,00%
EMP NAT 2014/C_10A_6.35%	32	3 056	3 084	0,01%
Emprunts de sociétés	167 000	11 049 190	11 310 968	37,29%
AB 2011-1_10A_26092011	10 000	600 000	622 321	2,05%
AB_10A_29/01	1 000	10 000	10 185	0,03%
AB_20A_21/05	3 000	180 000	181 133	0,60%
AB09/B_15A_30/09	5 000	299 900	309 482	1,02%
AB2010_15A_31/08	7 000	466 550	483 081	1,59%
AMEN BANK 2014-5A-7.35%	4 000	320 000	326 426	1,08%
ATB_10A_25/05	2 000	20 000	20 085	0,07%
ATB09/A2_10A_20/05	10 000	375 000	376 800	1,24%
ATL2013-1_7A_6.8%_22042013	1 000	80 000	80 835	0,27%
ATL2014-2_7A_7.35%_19/05	3 000	300 000	302 078	1,00%
ATL2016-1_5A_7.5%_270616	5 000	500 000	500 329	1,65%
ATTIJ LEASING 2014-1_7.35%_7AN	4 000	400 000	401 675	1,32%
ATTIJARI LEASE 2015-1_7.6%_5A	15 000	1 200 000	1 213 992	4,00%
BH09/B_15A_31/12	5 000	346 000	353 335	1,16%
BHSUB2016-1_7.4%_5A	5 000	500 000	504 541	1,66%

BTE2009_10A_15/09	5 000	200 000	206 656	0,68%
BTK2014-1_7.35%_5A	3 000	240 000	247 673	0,82%
CIL2014/1_5A_15/07	4 000	320 000	337 727	1,11%
HL 2015-01 7A-7.85%	2 000	200 000	202 133	0,67%
HL 2015-01 7A-7.85%	2 000	200 000	202 133	0,67%
HL 2016-01 5A-7.65%	5 000	500 000	500 252	1,65%
M.LEASING 2012_7A_6.5%	2 000	160 000	163 046	0,54%
SERV2012_5A_6.9%_22032013	2 000	80 000	81 222	0,27%
STB08/2_16A_18/02	10 000	562 500	573 209	1,89%
TL 2011_2_5A_5.95%	5 000	100 000	103 199	0,34%
TL2013-2_5A_7.35%	2 000	120 000	122 834	0,40%
TL2014-2_5_7.55%	2 000	160 000	165 254	0,54%
UIB09/1_15A_17/07	38 000	2 279 240	2 375 142	7,83%
UIB09/1_20A_17/07	3 000	210 000	219 398	0,72%
UNIFACTOR2013_7%_5A_14102013	2 000	120 000	124 792	0,41%
TOTAL	228 789	20 488 112	22 260 722	73,40%

(*) 4,26% par rapport à l'actif net

3.2- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-04-2016 au 30-06-2016	Période du 01-01-2016 au 30-06-2016	Période du 01-04-2015 au 30-06-2015	Période du 01-01-2015 au 30-06-2015	Exercice clos le 31/12/2015
Revenus des titres OPCVM	32 894	32 894	51 825	51 825	51 825
Revenus des BTA	55 354	126 050	79 123	153 246	311 367
Revenus des BTZ	56 581	112 296	53 176	104 966	215 026
Revenus des obligations	147 485	293 271	179 611	349 108	718 494
Total	292 314	564 511	363 735	659 145	1 296 712

3.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2016 à 5 462 815 dinars et correspond à des placements en billets de trésorerie, certificats de dépôts et prises en pensions ayant les caractéristiques suivantes :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2016	% actif
Billets de Trésorerie	1 941 426	1 963 393	6,47%
UADH_1000_7.5%_180J_12092016	971 084	988 273	3,26%
UADH_1000_7.7%_180J_29112016	970 342	975 120	3,22%
Certificats de dépôt	976 322	991 319	3,27%
CD_BTE_1000_180J_6.1%_05092016	976 322	991 319	3,27%
Prise en pension	2 501 032	2 508 103	8,27%
PL BTE_1500_5.75%_334J_080517	1 500 400	1 505 912	4,97%
PL BTE_500_5%_91J_190916	500 316	501 080	1,65%
PL BTE_500_5.2%_182J_191216	500 316	501 111	1,65%
TOTAL	5 418 780	5 462 815	18,01%

3.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Exercice clos le 31/12/2015
	du 01-04-2016 au 30-06-2016	du 01-01-2016 au 30-06-2016	du 01-04-2015 au 30-06-2015	du 01-01-2015 au 30-06-2015	
Revenus des billets de trésorerie	19 397	32 136	32 886	78 684	136 375
Revenus des certificats de dépôt	24 070	58 880	18 926	54 018	119 716
Revenus des dépôts à terme	1 121	10 077	12 658	18 412	48 220
Revenus compte courant rémunéré	7 482	19 151	44 693	44 694	61 753
Revenus des prises en pension	27 894	62 597	7 143	7 143	27 848
Total	79 964	182 842	116 306	202 951	393 912

3.5- Note sur les autres actifs

Les autres actifs affichent un solde de 144 DT au 30-06-2016 contre 1 905 DT au 31-12-2015 et ils se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 30/06/2016	Valeur au 30/06/2015	Valeur au 31/12/2015
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	(6 706)	(6 706)	-6 706
Autres débiteurs	144	-	1 905
TOTAL	144	-	1 905

3.6- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes due par SICAV Axis Trésorerie au gestionnaire Axis Capital Gestion et au dépositaire. Elles s'élèvent à 25 338 DT au 30-06-2016 contre 30 018 DT au 31-12-2015.

Désignation	Valeur au 30/06/2016	Valeur au 30/06/2015	Valeur au 31/12/2015
Gestionnaire	22 379	25 303	24 101
Dépositaire	2 959	2 943	5 917
TOTAL	25 338	28 246	30 018

3.7 - Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 22 932 DT au 30-06-2016 contre 28 575 DT au 31-12-2015 :

Désignation	Valeur au 30/06/2016	Valeur au 30/06/2015	Valeur au 31/12/2015
Commissaire aux comptes	10 095	10 214	4 580
Etat retenue à la source	7 052	5 802	5 802
CMF	3 375	3 700	3 566
Jetons de présence	1 111	1 102	4 249
Publications	651	2 864	4 892
Retenue à la source sur BTA	158	4 991	4 991
TCL	470	476	475
Autres créditeurs divers	20	20	20
TOTAL	22 932	29 169	28 575

3.8- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à (1 493 363) dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	(615 284)
Variation de la part Revenu	(878 079)
Variation de l'Actif Net	(1 493 363)

Les mouvements sur le capital au cours du deuxième trimestre 2016 se détaillent ainsi :

Capital au 31-03-2016

Montant:	30 303 415
Nombre de titres :	292 953
Nombre d'actionnaires :	609

Souscriptions réalisées

Montant:	16 945 016
Nombre de titres émis :	163 813
Nombre d'actionnaires nouveaux :	51

Rachats effectués

Montant:	17 503 184
Nombre de titres rachetés :	169 209
Nombre d'actionnaires sortants :	33

Capital au 30-06-2016

Montant:	29 745 247 (*)
Nombre de titres :	287 557
Nombre d'actionnaires :	627

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de période. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période du 01/01/2016 au 30/06/2016.

Ainsi, la valeur du capital en fin de période peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de période	29 745 247
Variation des + ou- values potentielles sur titres	(181 572)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	143 076
Régularisation des SND	(5 877)
Frais de négociation de titres	(1 600)
Capital au 30/06/2016	29 699 274

3.9- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire. Le total de ces charges au titre du deuxième trimestre 2016 s'élève à 69 552 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01-04-2016 au 30-06-2016	Période du 01-01-2016 au 30-06-2016	Période du 01-04-2015 au 30-06-2015	Période du 01-01-2015 au 30-06-2015	Exercice clos le 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	68 081	139 148	77 117	156 775	315 303
Rémunération du dépositaire	1 471	2 942	1 471	2 926	5 900
Total	69 552	142 090	78 588	159 701	321 203

- La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et AXIS CAPITAL GESTION prévoit que la commission de gestion soit calculée en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV. Le gestionnaire AXIS CAPITAL GESTION se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention. Le montant total de la commission de gestion est conforme à la convention de gestion et s'élève à 68 081 DT TTC au titre du deuxième trimestre de l'exercice 2016.

- La convention de dépôt établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5 900 DT TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV.

3.10- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net. Les frais de publicité, les frais bancaires, la rémunération du commissaire aux comptes, les frais de jetons de présence et la TCL sont également présentés sous cette rubrique.

Désignation	Période du 01-04-2016 au 30-06-2016	Période du 01-01-2016 au 30-06-2016	Période du 01-04-2015 au 30-06-2015	Période du 01-01-2015 au 30-06-2015	Exercice clos le 31/12/2015
Rémunération du CAC	2 929	5 515	2 043	3 477	8 459
Redevance CMF	7 565	15 461	8 569	17 419	35 034
TCL	969	1 774	829	1 514	3 123
Frais de publicité	1 547	3 094	1 547	3 077	6 205
Charges diverses	1 654	3 219	1 378	2 683	5 846
Total	14 664	29 063	14 366	28 170	58 667